



ColBlanc

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL (SCFP)

TOUS COLS BLANCS RÉUNIS

Page 3



Éthique et déontologie Le SFMM à Québec

Page 7



Sous-traitance Mythes et réalités

Page 15



Michèle Thibodeau-DeGuire Une femme de cœur

Une rentrée animée

Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)



uel bel été nous avons eu! Dommage qu'il est été si court. Mais pour nos collègues affectés à la surveillance des activités aquatiques et sportives, certains jours, en raison de la canicule, ont semblés une éternité. Pour

l'excellence de leur travail et leur contribution au bien être des Montréalais, saluons-les chaleureusement!

La rentrée est à peine amorcée que déjà l'agenda syndical est rempli. Harmonisation des régimes de retraite à la Ville de Montréal, renouvellements de convention collective, Équité salariale, perte du pouvoir d'achat des Cols blancs auxiliaires des secteurs aquatique et sportif, etc. bref, question de savoir où on s'en va, voici un état de situation qui en dit long.

Équité salariale : ça se poursuit

Malgré un rythme moins effréné compte tenu de la période estivale, le comité a continué son travail d'analyse dont il vous fait état, à la page 6 de ce numéro.

Les membres syndicaux ont toutefois dû se pencher sur certaines modifications que le gouvernement Charest a apportées à la *Loi sur l'équité salariale* et qui vient grandement compliquer l'exercice en cours et affectant les municipalités reconstituées au 1^{er} janvier 2006.

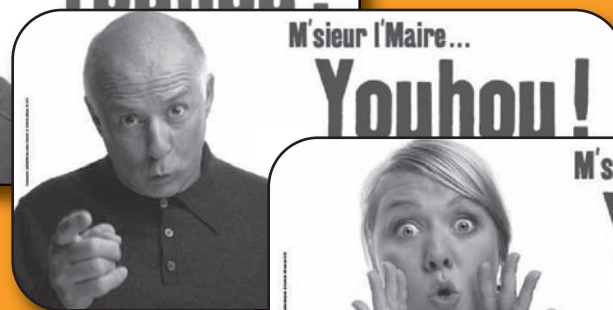
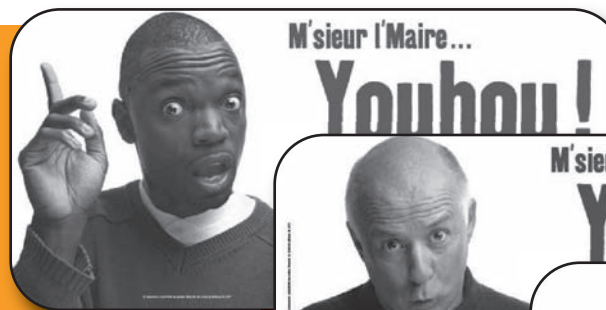
Soutenu par Lise Simard et Annick Desjardins, conseillères au SCFP ainsi que par le secrétaire général de la FTO, René Roy, notre Syndicat a multiplié les démarches, tant avec la commission de l'Équité salariale qu'avec le ministère des Affaires municipales afin que des amendements législatifs soient adoptés.

SUITE EN PAGE 3

Campagne médiatique - Phase III

Une pétition à signer

Parce que nous avons
TOUS à y gagner !



« On risque autant à croire trop qu'à croire trop peu. »

Diderot

Agenda

11 octobre

Action de grâces, jour de congé férié chômé et payé

12 au 17 octobre

Marche mondiale des femmes 2010

19 et 20 octobre

Le Grand rendez-vous santé et sécurité du travail

20 au 22 octobre

Rencontre pancanadienne du secteur de la santé du SCFP à Victoria, Colombie-Britannique

25 octobre

Assemblée générale statutaire du SFMM, convocation à venir

31 octobre

Halloween

27 novembre

Congrès extraordinaire du SCFP-Québec, Palais des congrès, Montréal

29 novembre au 3 décembre

29^e congrès de la FTQ, *Un Québec qui nous ressemble et qui nous rassemble*, Palais des congrès, Montréal

À l'intérieur

Éthique et déontologie municipale.....	p. 3
Entente de principe à l'OMHM.....	p. 4
Retraite obligée pour Daniel Bélanger...	p. 4
Négociations à Pointe-Claire.....	p. 5
Heures de congé mobile et de vacances pour Montréal.....	p. 5
Équité salariale : le point.....	p. 6
Parc Jean-Drapeau et La Ronde.....	p. 6
Dossier sous-traitance.....	p. 7
Tournée estivale des piscines.....	p. 8
Statuts et règlements.....	p. 8
Santé psychologique.....	p. 9
Maladies professionnelles.....	p. 10
Capsules santé.....	p. 11
Campagne médiatique.....	pp. 12-13
Aidants naturels.....	p. 14
Campagne Centraide.....	p. 14
Rencontre avec Michèle Thibodeau-DeGuire.....	p. 15
Site Web.....	p. 16
Actualités syndicales.....	p. 17
Un puzzle pétrocratique.....	p. 18
Marche mondiale des femmes 2010.....	p. 18
Des mots qui font suer.....	p. 19
Tournoi de golf 2010.....	p. 20
Rions avec Léopold Lauzon.....	p. 21
Lectures et sentiments.....	pp. 22-23

Compressions à Montréal Les élus municipaux interpelés

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



réoccupés par la sécurité des usagers des piscines et des arénas, une délégation du SFMM formée majoritairement des représentants syndicaux de la Division de la gestion des installations (DGI) a interpellé les élus municipaux le 20 septembre dernier, lors de la séance du conseil municipal.

À la DGI, les compressions budgétaires annoncées en juillet dernier se sont traduites par une diminution de plus de 2000 heures de travail chez les surveillants cols blancs (sauveteurs, installations, etc.). Paradoxalement, cette direction a trouvé le moyen de créer deux nouveaux postes cadres. Pourtant, le directeur général, Louis Roquet, dans l'entrevue réalisée le 14 juillet dernier et diffusée sur le site intranet de la Ville affirme qu'« un des critères de qualité d'une entreprise de services comme la nôtre réside dans sa capacité à trouver un juste équilibre entre le pourcentage des ressources attribuées aux services et celui qui est utilisé pour sa propre administration ». Son discours sur la nécessité de réduire le taux d'encadrement à la Ville a d'ailleurs été fort médiatisé.

C'est dans cette optique que Christopher Sayegh, directeur syndical, a demandé au maire Tremblay comment il expliquait que les Montréalais payaient beaucoup plus pour finalement recevoir moins de services et surtout comment il allait s'y prendre pour rétablir les standards de sécurité auxquels les citoyens de Montréal et leurs enfants sont en droit de s'attendre?

Davantage préoccupé par ses projets de construction (Quartier des spectacles, Bonaventure, etc.), Gérald Tremblay a fait l'éloge des 14 millions \$ que son administration a investis pour rénover le centre sportif Claude-Robillard et du taux de criminalité affiché par Montréal, un des plus bas en Amérique du Nord!

La vérité

La Ville n'avait plus le choix. Hérité des Jeux olympiques de 1976, le centre sportif Claude-Robillard était devenu désuet. Des rénovations majeures s'imposaient. Et c'est le gouvernement du Québec et la Ville qui ont assumé, conjointement, le financement qui a nécessité un investissement total de 14 millions de dollars. Un détail que le maire n'a pas pris soin de préciser dans sa réponse. Ceci dit, la Ville n'a plus d'argent pour assurer l'accueil des usagers et leur surveillance dans les vestiaires, les installations aquatiques et sportives.

Pour le SFMM, il s'agit d'une décision irresponsable. Dans un communiqué publié le 21 septembre, notre présidente a déclaré qu'il « y a près de 2020 cadres et hauts fonctionnaires (à la Ville), dont plus de 625 gagnent plus de 100 000 dollars par année, alors que le salaire des surveillants d'installation varie entre 9,50 \$ et 11,85 \$ de l'heure. Il est urgent de mettre fin au gaspillage et d'assurer aux citoyens les services pour lesquels ils paient le gros prix ».

De plus, notre Syndicat, entend faire les représentations nécessaires de sorte que la responsabilité de ses membres ne soit pas mise en cause si un accident se produisait. Car jusqu'à preuve du contraire, la Ville peut être tenue responsable des accidents qui pourraient survenir dans ses installations aquatiques, sportives ou autres.



Un sang-froid remarquable



Le 22 septembre dernier, Sylvie Rolland, commis à l'accueil à l'arrondissement de Verdun a du pratiquer des manœuvres de réanimation sur une citoyenne au prise avec un malaise cardiaque.

C'est grâce aux cours de réanimation cardio-respiratoire que Sylvie a réussi à maintenir en vie madame Blanchette, victime d'un malaise cardiaque, jusqu'à l'arrivée des premiers répondants puis des ambulanciers.

Comme le souligne Sylvie Rolland, ces cours sont plus que précieux lorsque l'on doit faire face à ce genre de situation. C'est pourquoi elle invite tous ceux qui ont l'opportunité de les suivre à le faire.

NOUVEAUX

DIRECTEURS SYNDICAUX



**Jean-Benoit
Olivier-Pilon**
Société du Parc
Jean-Drapeau

Téléavertisseur :
514 920-4652

**Emmanuelle
Rivard-
Jeannotte**

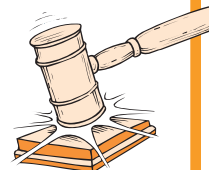
Parc Six Flags Mtl
(SEC) (La Ronde)

Tél. : 514 397-2001
postes 2442 / 2472



Date de tombée des textes pour le prochain
numéro du **ColBlanc** :

**le vendredi
12 novembre 2010**



Septembre - Octobre 2010 Volume 44, numéro 4
ColBlanc

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Publication officielle des membres du Syndicat des
fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP),
514 842-9463 / colblanc@sfmm429.qc.ca

Publiée par le Comité du journal à 11 500 exemplaires.

Les textes publiés dans ce journal n'engagent que leurs auteurs.

Nous n'insisterons jamais assez : nos pages sont ouvertes à tous les membres du SFMM (SCFP).

Toutes reproduction, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin (même si ce n'est pas toujours le cas) et vice-versa (même si ce n'est pas toujours le cas).

Responsable à l'exécutif

du Comité du journal : André Dollo

Agents d'information : Michèle Blais et Jean-René Usclat

Responsable : Gérald Brosseau

Secrétaire : Benoit Méthot

Membres : Guylaine Cauchon, Maryse Chrétien et Marvin (Theang Leng) Ly

Caricaturiste : Jean-François Biron

Mots croisés : Gilles P. Charron

Photographes : Michèle Blais, Gérald Brosseau, Normand Binette.

Infographie : Marcel Huot (Legris Service Litho inc.)



Une rentrée animée



Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)

SUITE DE LA PAGE 1

L'objectif consiste à nous permettre de finaliser l'exercice en cours sans délai additionnel. Au moment de publier, une rencontre décisive avait eu lieu au ministère, pour laquelle nous attendons une réponse qui ne saurait tarder. D'ici-là, les travaux continuent.

Une chose demeure toutefois pour le SFMM : nos membres ont assez attendu. Qu'on nous laisse mener à terme ce complexe exercice déjà bien avancé.

Harmonisation des régimes de retraite à Mtl

C'est au printemps dernier que les discussions ont été entamées afin de négocier un régime unique de retraite pour les fonctionnaires de la Ville de Montréal. Étant donné les enjeux et les incidences que cela représente, il s'agit-là d'un dossier laborieux pour lequel nous mettrons le temps et les énergies nécessaires. Les pourparlers se poursuivront cet automne et soyez assurés que vous serez renseignés de la progression de ces travaux.

Des Cols blancs payés au salaire minimum

Le 1^{er} mai dernier, le gouvernement Charest ayant haussé le salaire minimum 9 \$ à 9,50 \$ l'heure, un certain nombre de nos membres, dont les surveillants d'installations, se sont retrouvés, du jour au lendemain, rémunérés au salaire minimum!

Afin de corriger cette aberration, notre conseil de direction s'est doté d'un comité *ad hoc* mandaté pour entreprendre des démarches auprès des instances de la Ville de Montréal en vue de trouver des solutions à ce problème.

C'est dans ce contexte qu'une rencontre a eu lieu le 3 juin dernier avec des représentants du Capital humain. Malgré nos arguments et les exemples soumis — dont des lettres d'entente ou des clauses que le SFMM a négociées avec des villes reconstituées qui garantissent systématiquement une différence de 0,50 \$ entre le salaire minimum et le salaire versé à nos membres —, nos vis-à-vis patronaux se sont

contentés de nous écouter. Pour eux, le salaire n'est ni un facteur déterminant, ni un facteur motivateur. C'est l'ensemble des conditions de travail qu'il faut considérer. Et en ce sens, nos membres, selon eux, sont déjà fort bien nantis!

Déterminés, nous avons initié une autre tentative en ce sens auprès de la direction du Capital humain en août dernier mais sans succès. Évidemment, nous n'en resterons pas là et il est clair que cette demande légitime figurera au projet de renouvellement de la convention collective des Cols blancs de Montréal.

Muséums nature

Le conflit qui oppose nos collègues du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP—301) et la Ville de Montréal se poursuit (peut-être plus pour longtemps!). L'Insectarium et le Biodôme demeurent fermés. Ils le sont depuis le début juin. Conséquemment un certain nombre de nos membres sont affectés par ce conflit. Les dirigeants des Muséums nature et ceux du Syndicat ont multiplié leurs efforts pour trouver des solutions en vue de minimiser les conséquences pour nos membres. Malgré tout, une entente négociée entre nos collègues du SCFP—301 et la Ville serait la bienvenue pour tous!

Renouvellement de la convention collective

La convention collective intervenue entre notre Syndicat et la Ville de Montréal arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il va sans dire que nous devons, tous ensemble, bâtir un projet de convention collective afin de préparer la prochaine négociation. Votre participation à l'élaboration dudit projet sera essentielle. On s'en reparle sous peu.

Compression budgétaire, pas sur notre dos !

Vous l'avez sans doute remarqué, depuis l'hiver dernier, certains grands ténors de l'administration municipale dont le

maire et le directeur général, font grand état d'un déficit appréhendé de 400 millions de dollars. Le directeur général peut bien y aller de déclarations fracassantes comme celle de réduire nos avantages sociaux jugés 15 % trop élevés, nous n'accepterons pas que les Cols blancs paient les pots cassés d'une mauvaise gestion des fonds publics.

Il est inadmissible que nous fassions à nouveau les frais de décisions politiques qui ont façonné le déficit de Montréal. Sans compter que nous avons déjà donné par le passé, que ce soit lors de la négociation de la convention de 2003 (à coût nul en vertu de la loi 170) ou encore lors du renouvellement de la convention en 2008, avec l'imposition d'un cadre financier rigide qui a commandé un gel salarial pour 2007 et des augmentations de 2 % pour les trois années subséquentes.

Il existe pourtant des solutions concrètes et viables aux problèmes financiers de la Métropole, mais comme cette administration ne semble pas souhaiter les entendre, nous les ferons connaître aux citoyens par le biais de notre campagne médiatique *Montréal, fais une ville de toi!* qui est entrée dans sa phase III. Un autre dossier à suivre et pour lequel nous avons besoin de votre participation.

WEB 2 : pour bientôt au SFMM

Un des objectifs que s'est donné l'Équipe syndicale est d'offrir une cure de jeunesse à notre site internet qui a déjà plus de dix ans.

L'exécutif syndical a donc mandaté les agents d'information Michèle Blais et Jean-René Usclat ainsi que France Valour, directrice des opérations pour le SFMM (SCFP), afin de concrétiser ce projet qui fera de notre site web, un véritable carrefour d'informations pour les membres de notre Syndicat.

Les travaux en vue de la mise en ligne du nouveau site ont débuté en janvier dernier et se sont poursuivis tout au cours de l'été, malgré la période de vacances. Si tout va bien, d'ici la fin de l'année 2010 vous serez en mesure de juger du résultat. D'autres détails sur ce projet, en page 16.

Éthique et déontologie municipale

Le SFMM reçu en commission parlementaire



Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)

Ze 7 septembre dernier, dans le cadre des travaux de la commission parlementaire de l'aménagement du territoire qui étudie le projet de loi n° 109, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, déposé en juin dernier par le ministre Laurent Lessard, notre présidente, Monique Côté, a réitéré la nécessité de tenir une enquête publique.

Le point de vue des employés

Représentant près de 30 000 membres dans 258 municipalités au Québec, ce sont les intérêts de la majorité des employés municipaux que le SCFP-Québec a tenu à faire entendre relativement à ce projet de loi.

Dans son mémoire, rédigé par Linda Craig, conseillère au SCFP-QC et présenté par Lucie Levasseur, présidente du SCFP-QC et Claude Dubuc, président du conseil provincial du secteur municipal (CPSM), notre syndicat a réclamé des règles précises et UN code d'éthique pour toutes les municipalités. Loin de partager l'optimisme du gouvernement quant aux vertus de l'autorégulation, LE SCFP a déploré que dans ce projet de loi, on laisse le soin aux élus municipaux de définir eux-

mêmes les règles en matière d'éthique et de déontologie. Il estime que le gouvernement devrait plutôt imposer un code unique et il réclame des règles plus sévères que celles proposées, entre autres, sur les conflits et déclarations d'intérêt.

Protéger les témoins

Pour notre syndicat, la partie la moins satisfaisante du projet de loi est celle qui touche directement les employés municipaux, comme l'expliquait René Fréchette, coordonnateur du secteur municipal, on n'y parle aucunement des situations où il pourrait être exigé d'un employé qu'il agisse de manière inconciliable avec son code d'éthique et les normes liées à son emploi. Par exemple, un employé travaillant à l'usine de traitement des eaux à qui le supérieur immédiat demanderait d'effectuer la désinfection des canalisations moins fréquemment que ce qu'exige la procédure établie. L'employé serait alors confronté à un dilemme moral où il devrait choisir entre deux obligations apparemment contraires : respecter les principes énoncés au code d'éthique ou se conformer aux demandes de son supérieur. Devant une demande déraisonnable, quel choix s'offrirait à cet



Monique Côté en compagnie de Michel Parent et de Lucie Levasseur.

employé? Dénoncer ou se taire? Le projet de loi actuel ne prévoit pas, selon le SCFP, de mesures suffisantes pour assurer la protection des témoins ou des employés aux prises avec de telles situations.

Le point de vue du SFMM

Notre présidente, pour sa part, a déclaré qu'il était prématuré d'adopter un tel projet de loi. Il aurait fallu tenir d'abord une enquête publique pour dresser le portrait réel de la situation. Une fois cette étape réalisée, le gouvernement aurait été réellement en mesure d'apporter les correctifs afin d'éviter les dérapages que nous avons connu à Montréal et ailleurs.

Comme « on ne prescrit pas un médicament sans avoir d'abord posé un diagnostic, si le gouvernement Charest veut

véritablement restaurer la confiance des citoyens, il doit déclencher une enquête publique pour faire toute la lumière. Une telle enquête démontrerait, à notre avis, la nécessité de revoir le mode de financement des partis, de réduire et d'encadrer le recours au privé, de renforcer la fonction publique et parapublique municipale. » Voilà ce qu'a fait valoir Monique Côté aux élus.

Problème d'éthique ou systémique ?

C'est bien beau vouloir responsabiliser les individus (élus) mais encore faut-il s'assurer qu'ils puissent agir dans un environnement sain. De bonne foi, certains allèguent se buter au fait que c'est toujours la même firme qui soumissionne au plus bas prix, malgré le nombre de soumissions reçues. D'autres s'interrogent sur le fait que c'est toujours LA seule firme à soumissionner. Se pourrait-il qu'on ait affaire à de la « corruption systémique »? À un système mafieux bien établi? Au crime organisé? Une enquête publique pourrait lever le voile sur ces questions mais pour cela il faudrait un réel courage politique; une denrée rare à Montréal, au Québec et au Canada par les temps qui courent.

Entente de principe à l'OMHM Le blitz a porté fruits



Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP)



omme nous vous en avons fait part dans un article paru dans le numéro de juin-août 2010 du ColBlanc, le comité syndical de négociation, composé de Mario Sabourin, vice-président responsable, Diane Chiasson, directrice syndicale par intérim, Christian Coallier, agent des régimes de retraite au SFMM par intérim et de André Racette jr., conseiller syndical au SCFP affecté au SFMM avait convenu, avec l'employeur, d'intensifier les négociations afin d'en arriver à la conclusion d'une entente de principe rapidement.

Le blitz de négociation a porté fruits puisqu'une entente de principe globale relative au renouvellement de la convention collective est intervenue entre le SFMM (SCFP) et l'OMHM. Soulignons au passage le climat respectueux et courtois qui a régné tout au long de ces négociations, ce qui a permis de mener des discussions fructueuses et des échanges productifs.

Des objectifs atteints

Le comité syndical de négociation est plus que satisfait des résultats obtenus. Globalement, nous avons atteint nos objectifs de négociation qui portaient sur des enjeux importants. Mentionnons qu'en plus des clauses à incidence monétaire, la fluctuation récente du coût des primes d'assurance collective a fait partie de nos préoccupations et des discussions, ce qui a permis une baisse significative des coûts, baisse dont les membres ont bénéficié depuis la prise d'effet du nouveau contrat d'assurances le 1^{er} juillet dernier.

Plusieurs autres sujets tout aussi importants étaient au cœur des préoccupations des Cols blancs de l'OMHM, dont évidemment la désuétude du plan d'évaluation des emplois. À cet égard, rappelons que les parties se sont entendues sur un nouveau plan d'évaluation des emplois sur la base du plan d'évaluation des emplois du SCFP adapté à l'organisation.

Plan d'évaluation : les travaux vont bon train

En ce qui a trait aux travaux relatifs à l'évaluation des emplois, la première étape est complétée, les questionnaires d'analyse des tâches ont été remplis par l'ensemble des membres et le comité mixte d'évaluation des emplois travaille depuis à évaluer les emplois couverts par la convention collective. Nous estimons être en mesure de compléter les travaux d'ici quelques semaines et d'en présenter les résultats lors de l'assemblée générale extraordinaire.



Adoption de l'entente de principe

En terminant, nous vous rappelons que tous les membres cols blancs de l'OMHM seront appelés à se prononcer sur l'entente de principe, le moment venu, lors d'une assemblée générale extraordinaire qui, si tout se déroule comme prévu, devrait se tenir au cours des prochaines semaines.

Retraite obligée pour Daniel Bélanger Le 429 perd tout un leader !



Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



'est avec beaucoup d'émotion que toute l'Équipe syndicale du SFMM a reçu la nouvelle du départ à la retraite de notre confrère Daniel

Bélanger. En effet, c'est en raison de son état de santé et sur les conseils de son médecin que Daniel se voit dans l'obligation de prendre une retraite par ailleurs fort bien méritée!

Salut Daniel!

C'est le 1^{er} septembre dernier que Daniel a débuté sa nouvelle vie de retraité.

Jusque là, c'est sans relâche qu'il a travaillé, sans compter ses heures, en y mettant toute l'ardeur et l'énergie qu'on lui connaît. Il va sans dire que son départ m'attriste. *« Profites-en Daniel et sache que je garde de toi un excellent souvenir. Tu as été et tu es un être de cœur, un passionné et un gars d'équipe. Salut l'ami! »*

André Dollo

Dès le début des années '80, alors à Saint-Léonard, où il occupait un poste d'agent d'approvisionnement, ce militant convaincu et convaincant, cet homme d'équipe solidaire et loyal, s'est impliqué avec tout le cœur et la sincérité que nous lui connaissons au sein du Syndicat des Cols blancs de la Ville de Saint-Léonard (CSN) dont il deviendra le vice-président, de 1998 à 2001.

Daniel a continué à s'impliquer après les fusions municipales, au SFMM cette fois, où il a agi comme agent de griefs de 2002 à octobre 2005. Élu vice-président de notre Syndicat lors de l'élection de 2005, Daniel a été réélu à ce poste en octobre 2009. Au cours de ses années passées au SFMM, il a fait partie, entre autres, du comité mixte d'évaluation des emplois, du comité technique dédié à l'appariement des emplois et il a bien sûr participé activement aux négociations de conventions collectives et de lettres d'entente, tant à la Ville de Montréal que dans les Services et villes reconstituées dont il était responsable.

Parmi les réalisations dont Daniel peut être fier, et avec raison, mentionnons la formation, dont il était le responsable au comité exécutif. À ce titre, et avec l'aide des membres qui se sont succédés au comité de formation syndicale, Daniel a préparé la relève. Il a notamment coordonné la formation des directeurs syndicaux et participé activement à la mise en œuvre de la formation *Initiation à la vie Syndicale (Mon Syndicat)*.

Daniel, toute l'Équipe syndicale du SFMM te remercie et te souhaite une bonne et belle retraite et surtout... la santé!

Je suis profondément touché par le départ de notre vice-président Daniel Bélanger. Il nous quitte avec beaucoup d'émotion parce qu'il aimait son travail. Il y était par passion et l'accomplissait pour la justice et surtout pour défendre les droits des membres qu'il représentait. Il nous quitte parce qu'il le doit, pour une vie moins mouvementée, pour sa santé et pour une retraite bien méritée. Pour une fois dans sa vie, il doit penser à lui. Son départ laisse un grand vide au sein de notre Syndicat, mais il peut être fier de ce qu'il a accompli avec l'équipe.

J'aimerais rendre hommage à sa détermination et à l'engagement dont il a fait preuve tout au long de ses mandats. D'une grande loyauté, dévoué, passionné, Daniel a toujours travaillé d'arrache-pied pour trouver des solutions à chacun des problèmes auxquels les membres devaient faire face. Il a milité et s'est impliqué pendant tout près de dix ans au SFMM et il a grandement contribué à préparer la relève au sein de notre mouvement comme responsable de la formation.

Aujourd'hui Daniel, pour paraphraser une célèbre citation, tu passes le flambeau, mais ton leadership, ta maturité et tes bons conseils me manquent déjà. Longue vie mon ami!

Monique Côté



Négociations à Pointe-Claire

Lumière au bout du tunnel ?

Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP)



près trois ans de négociations laborieuses, des manifestations et des menaces de grève, les Cols blancs de la Ville de Pointe-Claire voient enfin la lumière au bout du tunnel!

En effet, les séances de conciliation tenues les 6 et 9 juillet derniers ont permis de dénouer l'impasse dans les négociations en vue du renouvellement de la convention collective échue depuis quatre ans. Rappelons qu'au printemps dernier notre Syndicat avait sollicité l'intervention d'un conciliateur auprès du ministre du Travail du Québec afin de faire débloquent les négociations. C'est le 8 juin dernier que les parties syndicales et patronales se sont réunies pour une première séance devant Richard Champagne, conciliateur mandaté par le ministre du Travail.

Des résultats concrets !

Malgré quelques séances infructueuses, la décision de notre Syndicat de recourir au service d'un conciliateur a porté fruits et les parties ont finalement trouvé un terrain d'entente sur les principaux points en litige qui sont :

- les primes;
- nos demandes en regard des bonifications à apporter à notre régime de retraite;
- la parité pour nos collègues salariés à statut précaire (auxiliaires);
- des mesures de conciliation travail-famille (incluant les horaires de travail).

Au cours du mois de juillet, les parties ont poursuivi les pourparlers entre elles et même s'il reste encore certains

points à régler et des textes à rédiger, si les échanges se déroulent rondement et avec la même ouverture que lors des dernières rencontres, nous pensons pouvoir conclure une entente de principe assez rapidement.

Blitz de négociation

Soucieuse d'en arriver à une entente rapidement, les parties ont intensifié les négociations dès la rentrée. Ainsi, des séances de négociations ont eu lieu les 7, 8, 13 et 15 septembre derniers et un blitz intensif est prévu au cours du week-end, les 15 et 16 octobre. Si nécessaire, deux autres dates sont prévues au calendrier, soit les 25 et 27 octobre prochain.

Quand la solidarité rapporte !

Nul doute que la solidarité et la détermination affichées par les Cols blancs de Pointe-Claire ainsi que les moyens d'action qu'ils ont menés jusqu'ici, avec l'appui de leurs confrères et consœurs du SFMM (SCFP), ont suscité la réflexion chez l'employeur et permis au comité de négociation syndical de faire avancer nos revendications légitimes et d'obtenir des résultats concrets.

En terminant, il ne reste plus qu'à souhaiter qu'un règlement satisfaisant intervienne bientôt. D'ici là, soyons vigilants et restons solidaires et déterminés!



Le Comité syndical de négociation.

Heures de congé mobile et de vacances pour Montréal

Ce qu'il faut savoir !



André Dollo, secrétaire général au SFMM (SCFP) en collaboration avec Maryse Chrétien, directrice syndicale au SDO et Service des EAUX



ue vous soyez fonctionnaire permanent ou auxiliaire, il est toujours recommandé d'utiliser d'abord votre solde d'heures de congé mobile

avant de puiser dans les autres banques de congés dont vous disposez. En effet, il faut savoir que le solde de vos heures de congé mobile non utilisées est perdu à échéance puisqu'il n'est monnayable que dans les cas particuliers prévus à la convention collective.

Fonctionnaires auxiliaires : attention !

Une mise en garde particulière s'impose pour un fonctionnaire auxiliaire dans l'éventualité où il obtiendrait un statut de fonctionnaire permanent avant l'échéance fixée pour écouler le solde de ses heures de congé mobile. **Il est impératif d'utiliser entièrement vos heures de congé mobile avant la date d'entrée en vigueur de votre permanence**, car après cette date, votre solde d'heures de congé mobile non utilisées et accumulées en tant que fonctionnaire auxiliaire vous sera retiré.

Décision arbitrale défavorable

En 2008, plus d'une centaine de postes temporaires ont été convertis en postes

permanents à la suite d'une entente conclue à cet effet lors du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et notre Syndicat.

Or, les membres auxiliaires qui sont devenus permanents ont vu leur solde d'heures de congé mobile disparaître. Nous avons donc déposé des griefs. Dans son argumentation, l'employeur a prétendu que devenus permanents, ces employés bénéficiaient des conditions des fonctionnaires permanents. Donc, soit nos collègues avaient épuisé le solde de leurs heures de congé mobile avant leur nomination, soit ce solde était retiré et n'était pas monnayable puisqu'il était remplacé par les heures de congé mobile versées par anticipation à un fonctionnaire permanent, le tout limité à un maximum de 39 heures par année.

De notre côté, nous avions une interprétation différente quant au nombre d'heures annuelles. Nous sommes allés en arbitrage et nous avons défendu notre point de vue. L'arbitre, Me Charles Turmel, a rendu une décision le 25 mai 2010 et a donné raison à l'employeur. Il est d'avis que, peu importe le statut du salarié, celui-ci ne peut **en aucun temps** bénéficier de plus de 39 heures de congé mobile par année.

Avec cette décision, **il est d'autant plus important d'utiliser d'abord vos heures de congé mobile** avant de puiser dans quelques autres banques de congés dont vous bénéficiez. Pour toute information sur ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentants syndicaux.

Demandes de vacances : les écrits restent !

Les demandes de vacances se font à l'aide du formulaire approprié. Il est très important d'obtenir une réponse écrite et signée de l'employeur. **Vous ne devez pas vous contenter d'une réponse verbale vous informant que votre demande est acceptée.** Il faut savoir qu'en cas de litige, une réponse verbale est insuffisante et ne vous permet que peu ou pas de recours.

De la même façon, **si l'employeur refuse votre demande de vacances**, assurez-vous d'obtenir une réponse écrite et signée. En effet, lorsque l'employeur refuse votre choix de vacances ou détermine lui-même votre période de vacances, **il doit toujours vous aviser par écrit en expliquant ses motifs.** Une simple mention de refus sur votre formulaire de requête est une réponse insuffisante. Vous êtes en droit d'exiger des explications supplémentaires par écrit.

Par la suite, si la décision de l'employeur ne repose pas sur une cause juste et suffisante, **vous pouvez effectuer une demande de dépôt de grief au Syndicat dans les cinq jours ouvrables suivant la réponse écrite de l'employeur.** Fait à noter, une demande de vacances annuelles dont la durée est inférieure à votre semaine normale de travail ne peut faire l'objet d'un grief, à moins d'être jumelée à des congés fériés pour ainsi compléter votre semaine normale de travail.

Ajoutons qu'une demande de vacances ou de congés déposée à l'employeur et à laquelle celui-ci n'a pas répondu avant votre départ peut être considérée comme un refus de sa part. **Si vous prenez vos vacances sans avoir obtenu de réponse de l'employeur, vous vous exposez à des mesures disciplinaires** et des coupures de salaire.

Il ne faut jamais présumer de la bonne foi de l'employeur. Certains de nos membres ont eu de bien mauvaises surprises et l'ont appris à leurs dépens. Alors, dans tous les cas, assurez-vous d'obtenir de l'employeur une réponse écrite et signée à votre demande de vacances.

Équité salariale

Le point sur les travaux



Après avoir procédé, au cours de l'été 2009, à la grande collecte d'information et épluché quelque 1000 questionnaires, le comité mixte d'équité salariale s'est

consacré, depuis novembre dernier, à l'évaluation de près de 800 emplois, une tâche de longue haleine et fort complexe.

Afin de nous faciliter un tant soit peu la tâche, nous avons d'abord regroupé les emplois sous de grandes familles : Approvisionnement, Immobilier, Finances, Inspectorat, Loisirs (animation, coordination, surveillance, aquatique), Arbitres, Marqueurs et Chronométrateurs, Service direct, Soutien administratif, MESS, Informatique, Laboratoires, Média écrit, Droit, Bibliothèques, Sécurité publique, Agents techniques, Professeurs, Urbanisme. Cette classification informelle a pour but de permettre au comité d'effectuer une validation des résultats entre les emplois de même famille et ainsi



de s'assurer de la justesse des évaluations.

Voici les étapes que nous devons suivre lors de l'évaluation des emplois dans le cadre de l'Équité salariale.

- 1- Chacune des parties du comité d'équité salariale procède, de son côté, à l'évaluation d'une famille d'emplois.
- 2- Le comité syndical de l'équité effectue une validation à l'aide des descriptifs et des questionnaires remplis, et ce, avant la rencontre avec la partie patronale.
- 3- Ensuite nous échangeons, de part et d'autre, nos évaluations pour chacun des facteurs puis, lors de nos rencontres hebdomadaires en comité complet, nous

discutons pour faire valoir nos arguments respectifs.

- 4- Jusqu'à présent, nous sommes parvenus à nous entendre sur 75 % du contenu des évaluations déjà complétées. À ce jour, environ 50 % des emplois ont été évalués. Un travail de recherche plus poussé sera effectué afin d'arriver à une entente sur la totalité des évaluations.
- 5- Une fois toutes les évaluations de chaque famille d'emplois complétées, une validation finale des résultats sera faite entre tous les emplois pour compléter cette étape.
- 6- Finalement, le comité devra comparer la rémunération des catégories d'emplois à prédominance féminine à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine. Ces résultats feront l'objet d'un affichage au plus tard en 2011.

Les membres du comité syndical de l'équité salariale du SFMM (SCFP)



Diane Chevalier, Dominic Charland, Édith Cardin et Pierre Vanderwalle.

Rigueur avant tout

Nous sommes bien conscients que le processus d'Équité salariale peut vous sembler long. Mais il faut bien comprendre que nous devons nous assurer que tous les emplois sont évalués à leur juste valeur et non le plus rapidement possible. Ce qui importe pour notre comité, c'est d'abord et avant tout que l'exercice d'Équité salariale soit effectué dans les règles de l'art et avec rigueur, il en va de l'essence même du processus et de l'esprit de la loi!

Parc Jean-Drapeau et Parc Six-Flags

Des jeunes qui s'impliquent



Gaétan Scott, vice-président responsable au SFMM (SCFP)



Ils sont jeunes. Ils sont dynamiques. Ils sont enthousiastes et en plus, ils sont militants. Ce sont les représentants syndicaux récemment élus (précisément à

la fin juin 2010) à la Société du Parc Jean-Drapeau et au Parc Six Flags Montréal, SEC – La Ronde.

Les membres de la Société du Parc Jean-Drapeau s'étant prononcés, Jean-Benoît Olivier-Pilon demeure directeur syndical. Il

en est à son deuxième mandat, ce qui en fait un jeune d'expérience. Il sera appuyé par deux nouveaux délégués syndicaux, soit François Lavigne-Massicotte et Jean-Philippe Quimper.

Au Parc Six Flags – La Ronde, Emmanuelle Rivard-Jeanotte a été réélue à titre de directrice syndicale et elle aura pour l'épauler, trois délégués syndicaux, soit Geneviève Lamarche, Christophe Vaillancourt et Joël Léveillé-Bernard, ces deux derniers détenant de l'expérience.

Des jeunes intéressés

À noter qu'au Parc Six Flags, pas moins de sept syndiqués ont posé leur candidature, ce qui témoigne de la ferveur et de la volonté de s'impliquer des membres. Un grand coup de chapeau à tous ces candidats qu'ils aient été élus ou non.

C'est toute une dose d'enthousiasme que de constater que des jeunes, « nos jeunes »,



Jean-Philippe Quimper et Jean-Benoît Olivier-Pilon représentants syndicaux au Parc Jean-Drapeau.

sont prêts à s'impliquer et à s'investir pour améliorer leurs conditions de travail; une réelle cure de jouvence pour le « vieux » vice-président que je suis. Enfin, il ne me reste plus qu'à les féliciter et à leur souhaiter la meilleure des chances et surtout de leur dire : « bienvenue dans notre famille syndicale! »



Emmanuelle Rivard-Jeanotte, Christophe Vaillancourt, Geneviève Lamarche et Joël Léveillé représentants syndicaux à La Ronde.



Sous-traitance

Savoir lire entre les lignes des contrats



Maryse Chrétien, directrice syndicale au SDO et aux EAUX et membre du comité du journal



et été, les membres du comité de lutte anti sous-traitance se sont affairés à recueillir et à analyser des données contractuelles. Dans le cadre de la mission d'information de

notre comité, il me semble pertinent de faire le point quant aux mythes et aux réalités entourant la sous-traitance dans nos milieux de travail. Définissons la sous-traitance ainsi que les rôles que se voit attribuer le comité de lutte anti sous-traitance du SFMM.

Définir la sous-traitance

Dans les cas qui nous concernent, la sous-traitance se définit comme un arrangement conclu entre une municipalité ou une société paramunicipale et une entreprise privée aux termes duquel l'entreprise s'occupe de la production ou du service que le personnel et l'équipement de la Ville assureraient ou auraient pu assurer.

Ajoutons que les termes à la mode que sont les « projets subventionnés » ou autres « partenariats » ne sont en fait que des dérivés de la sous-traitance.

Rôle et mandat du comité de lutte anti sous-traitance

Le comité de lutte anti sous-traitance a pour mandat :

- d'informer nos membres cols blancs sur les mythes et réalités de la sous-traitance;
- de recueillir et analyser des données propres aux contrats et procès-verbaux;
- d'élaborer des dossiers relevant de l'attribution de tâches des Cols blancs au privé et relever les frais cachés dans les contrats octroyés par la Ville au privé;
- d'agir comme représentant auprès de l'employeur;
- de sensibiliser l'administration de la Ville aux économies à réaliser en conservant les activités à l'interne;
- de sensibiliser l'administration de la Ville à la multiplication et la redondance des contrats d'un service ou d'un arrondissement à l'autre sans réaliser d'économies d'échelle;
- de faire vivre et appliquer l'article 10 de notre convention collective concernant le travail à forfait;
- de faire vivre le comité mixte de

productivité où notre syndicat agit à titre de partenaire dans la décision d'octroyer certains contrats ciblés au privé.

Pourquoi lutter contre la sous-traitance ?

Loin de s'attaquer seulement au monde du travail, ses répercussions nous atteignent personnellement, socialement et collectivement. En voici quelques exemples :

- elle affecte directement notre sécurité d'emploi;
- elle accroît les mises en disponibilité;
- elle retarde le comblement de postes vacants permanents;
- elle mine la motivation personnelle des employés qui perdent souvent les tâches les plus valorisantes au profit du privé;
- elle augmente la charge de travail des employés en raison des coupures de postes et des retards engendrés pour pourvoir les postes;
- elle contribue à augmenter les coûts des avantages sociaux en réduisant le nombre de cotisants année après année;



Le Comité de lutte anti sous-traitance, formé de Michel Arsenault, Monique Côté, Maryse Chrétien, Denis Sauvé et Richard McLaughlin en compagnie de Pierre-Guy Sylvestre (à gauche), économiste et conseiller SCFP.

- elle a une influence négative sur la santé et la sécurité au travail;
- elle amène la Ville à dépenser l'argent des contribuables au profit d'entreprises multinationales qui le plus souvent ne réinvestissent pas dans l'économie locale;
- elle mine nos efforts en matière de conciliation travail-famille, tels les horaires flexibles, car pour le privé, la priorité c'est le profit avant tout!

La sous-traitance à la Ville de Montréal

Mythes et réalités

En matière de dotation, de rétention de la main d'œuvre et en regard du développement de l'expertise interne à la Ville de Montréal, un constat s'impose : trop nombreux sont les élus, les cadres et les gestionnaires qui n'ont pas de vision à long terme en matière d'emploi à la Ville de Montréal. Est-ce par négligence ou parce que gérer des contrats semble plus facile? Le fait que l'imputabilité repose en grande partie sur l'entreprise privée n'y est peut-être pas étranger. Est-ce en raison de conflits d'intérêts ou encore parce qu'il y a pour certains de juteux profits ou de belles promotions à obtenir grâce au lobbying et au patronage? Un fait demeure, le nombre d'enquêtes sur les malversations, le copinage et les retours d'ascenseurs en matière d'attribution des contrats à Montréal n'a cessé d'augmenter. Ce qui n'empêche pas l'administration de mousser la sous-traitance à grand coup de mythes qui s'écroulent pourtant comme des châteaux de cartes lorsqu'on y regarde de plus près. En voici quelques uns :

La sous-traitance fait réaliser des économies

Rien de plus faux. Elle contribue surtout à la perte de contrôle de la gestion des biens, des infrastructures et des fonds publics au profit du privé. Ce faisant, elle augmente la dépendance de l'administration publique au secteur privé. Ajoutons qu'en termes d'économie, aux coûts cachés des soumissions initiales destinées à obtenir les contrats, s'ajoutent bon nombre d'imprévus ainsi que des dépenses récurrentes, année après année.

La productivité est meilleure au privé

Le niveau de productivité n'est pas attribuable aux travailleurs eux-mêmes, mais plutôt à la façon dont est exercée la gestion de leurs tâches. Par surcroît, on oublie trop souvent de prendre en compte l'efficacité des outils de production qui a pourtant un impact important sur la productivité. Indépendamment du type d'emplois, il est indéniable que des équipements désuets, mal adaptés ou inappropriés réduisent la productivité des employés.

La Ville manque de ressources internes

Ici, on confond l'effet avec la cause. Il est bien évident que plus il y a de sous-traitance, plus il y a de coupures de postes à l'interne. De plus, bon nombre de postes vacants ne sont pas pourvus à échéance. Pourtant, il serait facile d'y remédier avec un peu de bonne volonté puisque ces postes sont souvent prévus au budget.

Salaires et avantages sociaux : moins chers au privé

Cette affirmation s'applique dans certains cas en matière d'avantages sociaux. Il faut cependant la nuancer. En

effet, il est bien connu que toute entreprise privée recherche une marge de profit variant entre 15% et 30%, ce qui couvre en partie le coût de nos avantages sociaux. Qui plus est, une fois la dépendance au privé créée, ces entreprises ne se gêneront pas pour demander plus pour les mêmes services, et ce, année après année.

Des économies à réaliser !

Par ailleurs, comme en témoigne la campagne médiatique *Montréal, j'ai une ville de toi!* que mène notre Syndicat, il existe d'importantes économies d'échelle à réaliser à la Ville ne serait-ce qu'en regroupant et en intégrant les politiques d'achats, à l'inverse de ce qui se fait actuellement alors que chaque arrondissement gère ses propres politiques d'achats.

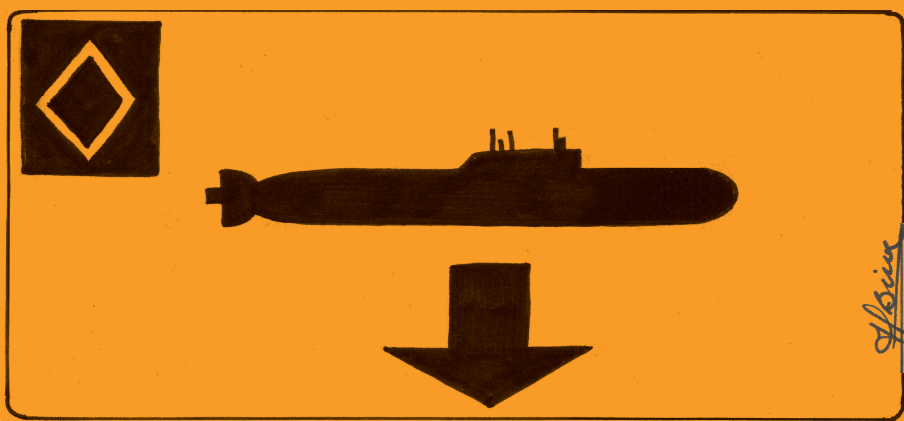
En terminant, il est plus que temps que nos gestionnaires se questionnent sur la pertinence d'octroyer des contrats au secteur privé. D'ailleurs, des analyses rigoureuses démontrent, dans bien des cas, que produire à l'interne coûte moins cher à court et à long terme.

Qui plus est, les effets pervers de la sous-traitance se font sentir bien au-delà du monde du travail car, en plus d'engendrer pertes d'emplois et d'expertise, ils induisent des coûts sociaux difficilement chiffrables.

Jusqu'ici, la fonction publique a porté haut le flambeau en matière de la qualité de vie qu'elle offrait aux travailleurs. Cessons de niveler vers le bas nos conditions de travail. Il est temps de revoir les façons de faire, il est temps que la fonction publique montréalaise puisse véritablement œuvrer au bien-être des citoyens de Montréal et non au profit du secteur privé et des élus!

Sources : documentation du SCFP

NOUVELLE SIGNALISATION POUR L'ÉCHANGEUR DU BOUL. L'ACADIE



CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Bouder un collègue,
C'est enfantin!

Moi, je suis pour un milieu de travail sain.

Tournée estivale des installations aquatiques Sous le signe de la canicule...



Michel Ladouceur, délégué syndical au SFMM (SCFP)



Une fois de plus cet été, pour une troisième année consécutive, le comité d'éducation a organisé et mis en œuvre la tournée des installations aquatiques de la Ville de Montréal et de certaines autres villes reconstituées. Cette grande tournée annuelle a pour objectif de rencontrer les membres de notre Syndicat qui œuvrent dans ces milieux de travail et, plus particulièrement, les nouveaux membres auxiliaires et saisonniers. Nous profitons de ces rencontres pour leur faire connaître leur Syndicat et les services qu'il offre et pour les informer sur leurs droits en plus de répondre à quelques unes de leurs questions.

La tournée des piscines extérieures, pataugeoires et autres plans d'eau s'est déroulée entre les 5 et 9 juillet, sous un soleil de plomb et une chaleur torride!

Différentes équipes ont été formées pour l'occasion, Jocelyne Chicoine, Laurent Hotte, Jocelyne Marquis, Benoît Méthot, Nicolas Sarkis, Christopher Sayegh, Gérald Brosseau (à titre de photographe) et moi-même nous sommes répartis les installations à visiter. Précisons également que les directeurs ou les délégués syndicaux des arrondissements ou des municipalités visités ont accompagné les différentes équipes lors de leur passage.

Quelques chiffres

Ce sont 207 nouveaux membres, répartis dans dix arrondissements montréalais et cinq municipalités reconstituées, qui ont été rencontrés au cours de cette semaine. Les arrondissements montréalais visités sont les suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Lachine, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Verdun et Villeray—St-Michel—Parc Extension. Les municipalités visitées ont été Côte St-Luc, Hampstead, Mont-Royal, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount. Au total, ce sont plus d'une soixantaine d'installations qui ont reçu notre visite pendant ces quatre journées de tournée.



Westmount

s'est déroulée cette tournée annuelle des installations aquatiques.

En terminant, soulignons les efforts et le travail accompli par l'équipe et par tous ceux, qui de près ou de loin, ont participé à l'opération et ont permis d'en faire un franc succès.

C'est à suivre l'été prochain, pour la 4^e édition de la grande tournée estivale des installations aquatiques!



Mont-Royal

Un bel accueil

Comme lors des deux précédentes tournées, en 2008 et 2009, nous avons profité de l'occasion pour remettre aux nouveaux membres une trousse de bienvenue et des objets promotionnels du SFMM, ce qui a été très apprécié par les jeunes travailleurs rencontrés. Leur accueil a été spontané et chaleureux. Malgré la canicule, c'est dans l'enthousiasme que



Hampstead

Côte St-Luc



IMPORTANT

Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Saviez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé**?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture NE SERA PAS MAINTENUE!

Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

Statuts et règlements Au vote !



Daniel Morin, directeur syndical et responsable du comité des statuts et règlements



En plus de revoir la structure de représentation dans les directorats en raison de la réorganisation de la structure opérationnelle à la Ville de Montréal, le comité syndical des statuts et des règlements du SFMM a reçu des demandes spécifiques de modifications aux statuts. Analysées et traitées par le comité au cours de l'été, ces modifications seront présentées aux membres lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra d'ici la fin du mois.

Des propositions de modification

Ce sont trois propositions de modification qui seront alors présentées à l'assemblée prévue pour le 25 octobre. L'une d'elles porte sur la structure de représentation dans les directorats et est devenue nécessaire après la

dernière réorganisation de certains Services à Montréal. La proposition nous permettra de pourvoir les différents postes de représentants syndicaux dans les Services affectés.

Une deuxième proposition a pour objet de permettre de pourvoir les postes de délégués qui ont à représenter une majorité de membres qui occupent un emploi en période estivale. Cette proposition, si elle est adoptée, favorisera la participation des membres qui ont un tel emploi et leur permettra, même en période estivale, de se prononcer lors du choix de leurs représentants.

Finalement, une troisième proposition qui vise essentiellement à modifier les règles d'admissibilité à un poste de représentant syndical sera soumise au vote.

Nous vous invitons à venir vous exprimer en grand nombre à cette assemblée!



Santé psychologique

Remplir un RCD, c'est pas bête !



Luc Veillette, Directeur syndical et membre du comité général de coordination (CGC)



Si, dans votre milieu de travail vous êtes victime d'une chute dans un escalier ou que votre équipement de protection individuel est défectueux, vous allez sûrement remplir un Relevé de condition

dangereuse (RCD) et le remettre ensuite à votre représentant syndical.

Mais si vous êtes victime d'agression physique ou verbale, au comptoir ou dans la rue, que le climat de travail est malsain dans votre unité et que vous souffrez de perte de sommeil, d'anxiété ou de stress, avez-vous pensé remplir un RCD ?

Pourquoi remplir un RCD ?

D'abord, parce qu'il s'agit d'un document syndical produit par le SFMM, mais surtout parce qu'il vous permet de dénoncer une situation que vous jugez dangereuse pour votre santé ou votre sécurité. C'est un formulaire simple à remplir et qui peut s'avérer fort utile.

De plus, il permet d'assurer un suivi car vous y décrivez la situation en question, vous expliquez les risques auxquels celle-ci vous expose ainsi que les raisons pour lesquelles vous croyez que cela contrevient aux lois et règlements en matière de santé et sécurité du travail. Le RCD est ensuite remis à votre représentant syndical qui verra à en remettre une copie à votre gestionnaire afin de l'informer de la situation. Lors de la prochaine réunion du **comité local en santé et sécurité du travail** (CLSST) de votre Service ou de votre arrondissement, le sujet sera obligatoirement mis à l'ordre du jour, fera l'objet de discussions et l'employeur devra régler la problématique soulevée. En effet l'article 51 de la *Loi sur la Santé et la Sécurité du travail* prévoit que l'employeur doit offrir un milieu de travail exempt de tout danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. Précision importante, la loi ne fait pas de distinction entre la santé physique et la santé psychologique.

Par ailleurs, contrairement aux rencontres de relations de travail, le CLSST est paritaire et l'employeur doit travailler avec le syndicat pour trouver des solutions aux problèmes de santé et sécurité du travail.

Le RCD est donc l'outil idéal pour forcer les gestionnaires à prendre au sérieux les problèmes de santé psychologique de ses

travailleurs et surtout pour trouver des solutions à long terme.

Comment remplir un RCD ?

Vous devez d'abord vous procurer le formulaire *Relevé de conditions dangereuses*. Pour ce faire, vous devez en faire la demande à votre représentant syndical car ce document, qui se présente en quatre copies carbone de couleurs différentes, n'est pas disponible en ligne sur le site du SFMM.

Comme vous pouvez le voir sur l'illustration qui nous sert d'exemple, la partie supérieure du document est réservée à l'identification du Service, de l'arrondissement ou de l'employeur (dans le cas des sociétés paramunicipales ou des villes reconstituées) ainsi que de la division et de la section concernée par la problématique.

Dans la partie encadrée, vous décrivez le plus précisément possible la situation que vous considérez dangereuse pour votre santé ou votre intégrité physique.

Au bas de la description, vous devez indiquer si l'employeur a tenté de corriger le problème et comment. Vous précisez également si la solution proposée par l'employeur élimine le danger que vous avez identifié.

Dans la partie inférieure, vous indiquez le nom et la fonction de votre supérieur immédiat à qui vous devez remettre une copie du RCD ainsi que le nom du représentant syndical concerné, lequel devra apposer sa signature sur le document. Finalement, vous vous identifiez en tant que témoin de la situation dénoncée et vous signez et datez le document.

Finalement, les copies appropriées du RCD sont ensuite distribuées au supérieur immédiat, au représentant en prévention, à votre directeur syndical et vous en conservez également une copie.

Si vous avez des questions ou que vous désirez remplir un RCD, adressez-vous à votre représentant syndical. Il vous remettra un formulaire et pourra vous guider dans la rédaction de celui-ci.



Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

429, rue de La Gauchetière Est, Montréal, Québec H2L 2M7
Téléphone : 514-842-9463 • Télécopieur : 514-842-3683
www.sfmm429.qc.ca
Adresse électronique de l'Équipe santé-sécurité : santesecurite@sfmm429.qc.ca



Relevé de conditions dangereuses (RCD) ou d'atteintes à la santé, la sécurité, à l'intégrité physique de la travailleuse ou du travailleur

XYZ
Service, arrondissement ou société paramunicipale

ABC
Division

KLM
Section

DESCRIPTION : Mardi, le 8 juin, j'étais au comptoir lorsqu'un client s'est approché de mon kiosque. Sur un ton sec, il me demande un permis. Lorsque je lui ai remis le formulaire à remplir, il me l'a lancé au visage et s'est mis à crier que j'étais un incompetent qu'il avait déjà rempli ce formulaire et qu'il reviendrait s'occuper de mon dossier n'avancé pas. Depuis cet incident, j'ai peur qu'il revienne et m'agresse à nouveau. Je suis très anxieux, j'ai des maux de tête, de l'insomnie, beaucoup de difficultés à me concentrer, j'ai peur dès qu'un client hausse le ton.

L'employeur a-t-il tenté de corriger le problème ? Oui Non

Comment ? J'ai rencontré mon patron qui m'a dit que cela va passer, de me reposer et si ce client revient, de demander à un collègue de me remplacer au comptoir pour le servir.

La solution proposée par l'employeur élimine-t-elle le danger ? Oui Non

Remis à : Ben Voillon
Nom de la supérieure ou du supérieur immédiat(e)

Représentant(e) syndical(e) : Alain Pliqué
Nom

Témoin : Luc A. Gressé
Nom

Ben Voillon
Fonction

Alain Pliqué
Signature

Luc A. Gressé
Signature

Date : 15/06/2010

DISTRIBUTION DES COPIES
BLANCHE : Supérieure ou supérieur immédiat(e) JAUNE : Représentant(e) à la prévention
ROSE : Directrice ou directeur syndical(e) OR : Plaignante ou plaignant

AVEZ-VOUS ADHÉRÉ AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) ?

Vous êtes nouvellement embauché par la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), le Parc Six Flags Montréal SEC, Anjou 80, Stationnement de Montréal, par la Ville de Montréal ou encore par l'une ou l'autre des 12 villes reconstituées pour lesquelles nous détenons l'accréditation.

Ce n'est pas parce que ces employeurs prélèvent à la source des cotisations syndicales que cela fait de vous **un membre en règle** du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

Dans le respect du cadre légal en vigueur, il est stipulé au paragraphe 8.01 des statuts et règlements de notre Syndicat que **«tout aspirant qui désire adhérer au Syndicat doit signer une demande d'adhésion et être accepté par le comité exécutif du Syndicat»**.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation : contactez votre délégué(e) syndical(e) afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP), le Syndicat le plus important du secteur municipal au Québec. La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Internet.

514 842-9463 / www.sfmm429.qc.ca





Maladies professionnelles

Constat inquiétant



Josée Lacroix, agente en réparation SST au SFMM (SCFP)

Ze 1^{er} août 2010 la CSST a produit son rapport de statistiques annuelles pour l'année 2009. Même si certaines statistiques que nous aurions jugées pertinentes sont absentes, on peut quand même y repérer certains éléments d'information et intéressants pour les travailleurs.

Mentionnons que la CSST sépare les dossiers en deux catégories; les accidents de travail et les maladies professionnelles. Les définitions légales selon la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* sont les suivantes.

- Accident de travail : un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.
- Maladie professionnelle : une maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail.

En langage courant, l'accident de travail correspond à une blessure; une chute, une entorse, une coupure, une fracture, etc. Lorsqu'on parle d'une maladie professionnelle, on fait plutôt référence à un trouble musculo-squelettique : tendinite, bursite, etc., ou encore la surdité professionnelle, l'amiantose, une intoxication, etc.

Il est à noter que 119 000 dossiers ont été ouverts pour accidents de travail, de ce nombre 104 500 ont été acceptés.

Il en va tout autrement des maladies professionnelles, sur 9623 dossiers ouverts, seul 4267 ont été acceptés, donc moins de 50 %.

De ces 4267 acceptés on sait ceci :

- 83,7 % sont des hommes;
- plus de 60 % sont âgés de plus de 45 ans;
- près de 50 % des dossiers acceptés, soit 49,5 % sont des dossiers de surdité;
- les 2 autres types de maladie les plus rencontrées et surtout, les plus acceptées par la CSST, sont les inflammations et rhumatismes, à 13,8 % de même que les maladies « indéterminées » à 22 %.

Les professions les plus sujettes à présenter des dossiers de maladie professionnelle acceptées par la CSST sont les suivantes :

- manutentionnaires à 11,8 %;
- travailleurs des industries de transformation à 11,3 %;
- travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation à 11,2 %.

Ces trois professions totalisent 34 % des réclamations acceptées.

Si on regarde du côté des professions qu'on pourrait apparenter aux emplois de cols blancs, le portrait est bien différent :

- personnel administratif, seulement 0,9 % de dossiers acceptés;
- travailleurs spécialisés dans les services, 2,8 % de dossiers acceptés.

C'est donc dire, que moins de 4 % des réclamations acceptées proviennent de travailleurs occupant des emplois de fonctionnaires! C'est pas beaucoup!

La face cachée

En conclusion, il s'avère que les maladies professionnelles sont difficiles à faire

reconnaître par la CSST. Il aurait été intéressant de connaître l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire le détail des dossiers refusés.

Qui sont les 5356 personnes refusées pour maladie professionnelle? Des hommes? Des femmes? Des Cols blancs? Quels étaient les diagnostics de leur maladie? Épicondylite, bursite, tendinite, tunnels carpiens?

Il y a fort à parier que le portrait caché de ces statistiques nous révélerait que les dossiers refusés à la CSST, sont des dossiers de travailleuses, dans des emplois de bureau et qui présentent des troubles musculo-squelettiques.

Il faut s'armer

Nous n'avons pas rédigé cet article dans le but de vous décourager de recourir à la CSST si nécessaire, mais il ne faut pas non plus jouer à l'autruche. Il est donc primordial de consulter le syndicat lors de vos réclamations à la CSST. Notre expertise et notre expérience pourront sûrement vous guider et à tout le moins vous préparer au traitement de votre dossier par la CSST.



Capsules santé



Nancy Nolet, représentante prévention en SST au SFMM (SCFP)

CSST

Amendes et indemnités à la hausse

Le projet de loi 35 adopté le 10 juin 2009 a modifié les articles 236 et 237 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). Deux articles permettent à la CSST d'imposer des amendes aux personnes physique ou morale qui ne respectent pas la LSST ou les règlements en vigueur – ce qui a pour effet d'augmenter les amendes prévues à la loi. L'augmentation se fait en deux étapes, une première hausse a eu lieu le 1^{er} juillet 2010 et la deuxième aura lieu le 1^{er} janvier 2011, par la suite, elles seront indexées annuellement. Source : LSST en vigueur 1^{er} août 2010.

Les indemnités en cas de décès augmentent aussi

À la suite du dépôt du projet de loi 35, des modifications ont également été apportées à la *Loi sur les accidents de travail et maladies professionnelles* (LATMP). Ces modifications ont pour effet d'augmenter les indemnités en cas de décès d'un travailleur.

Ainsi, l'indemnité forfaitaire minimum passe à 94 569 \$ pour le conjoint survivant ou un enfant mineur ou majeur survivant de moins de 25 ans fréquentant un établissement d'enseignement (Art. 100 de la LATMP).

Les frais funéraires passent à 4599 \$. (Art. 110 de la LATMP). En ce qui a trait à l'indemnité pour les parents d'un travailleur décédé sans personne à charge, il se chiffre maintenant à 24 587 \$ chacun. Si les parents sont décédés, le montant est remis à la succession (Art. 111 de la LATMP).

Les comités de santé et de sécurité du travail

Selon, la convention collective, un comité SST (dans un arrondissement ou un Service de la Ville de Montréal) doit se réunir au moins quatre fois par année ou plus, au besoin.

Vous devez connaître les noms des membres (patronaux et syndicaux) de votre comité et ils devraient être affichés sur les tableaux d'affichages réservés à la SST. Ajoutons que vous devriez également retrouver sur ces tableaux les comptes-rendus des réunions et toutes autres informations pertinentes (rapport d'intervention de la CSST, etc.) en matière de santé et sécurité du travail.

Le Jour de deuil enfin reconnu au Québec !

C'est le 28 avril dernier que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, M. Sam Hamad, accompagné de plusieurs représentants syndicaux de la FTQ, de la CSN et de la CSD, a déposé à l'Assemblée nationale du Québec, le projet de loi 97 proclamant le 28 avril comme *Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail*. Ce projet de loi a finalement été adopté à l'unanimité le 9 juin dernier.

Rappelons que c'est en 2003 que le *Bureau International du travail* (BIT) a décrété le 28 avril comme la *Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail*.

Encore du travail à faire

Au Québec, malgré les lois cadres dont nous sommes dotés en matière de santé et de sécurité au travail, il y a encore trop d'accidents de travail. Ainsi, en 2009, 185 travailleurs sont décédés à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et 95 597

personnes ont été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

De son côté, Sam Hamad a déclaré « *Quand on se lève pour aller construire le Québec, on ne devrait jamais mourir sur son lieu de travail. Le travail, c'est pour gagner sa vie et non pour la perdre. Travailler dans un environnement sain et sécuritaire n'est pas un caprice, c'est un droit élémentaire, un droit fondamental. Et c'est ce à quoi nous travaillons au quotidien.* » Source : www.csst.qc.ca

Le Comité Camiré, c'est quoi ?

Depuis de nombreuses années, les syndicats demandent que soit modifiée la LSST ou, du moins, que les outils de prévention (comité de santé et de sécurité du travail, représentant à la prévention, programme de prévention et programme de santé) soient inclus dans la loi et s'appliquent à tous les travailleurs.

Lors de sa mise en vigueur, en 1979, parmi les six secteurs identifiés au départ, la loi s'appliquait aux secteurs 1 (mines, métal, forêt, etc.) et 2 (bois, caoutchouc, etc.). Par ailleurs, il était prévu que la loi ajoute, chaque année, un nouveau secteur de façon à couvrir l'ensemble des travailleurs après cinq ans.

Malheureusement, cette promesse n'a pas été tenue et 30 ans plus tard, force est de constater que rien n'a vraiment changé quant à l'inclusion des secteurs prioritaires.

Après plusieurs demandes auprès du gouvernement, celui-ci a finalement accepté de former un comité de travail paritaire sur la question : le comité Camiré. Des discussions ont cours sur le sujet et nous devrions avoir des nouvelles cet automne.

Mentionnons cependant que dans nos conventions collectives, des articles portent spécifiquement sur la formation et le mandat des comités locaux en SST ainsi que sur les représentants à la prévention. Ajoutons que comme nous faisons partie du secteur 3 (administration publique), le programme de prévention (Art. 58 de la LSST) est une obligation et s'applique à nous.

Tournées d'inspection des piscines et pataugeoires

Encore cette année, nous avons effectué une tournée des installations aquatiques (piscines et pataugeoires) de plusieurs arrondissements et villes. Rappelons que ces tournées ont débuté en 2006 et que, depuis, elles se poursuivent chaque été. Cette tournée est essentielle puisque qu'il s'agit d'un milieu de travail qui compte de nombreux jeunes travailleurs.

Pour mener à bien nos inspections, nous utilisons une grille d'inspection qui est très complète et nous permet de noter les anomalies et les déficiences. Cette grille est utilisée pour chacune des installations inspectées.

Travail isolé : du pain sur la planche !

Depuis plusieurs années, la sécurité des travailleurs isolés nous préoccupe et il reste encore beaucoup de travail à faire en regard de cette problématique. Nous allons évidemment soulever la question au comité SST de votre Service ou arrondissement et soyez assurés que nous allons travailler avec les employeurs afin de trouver des solutions pour que la sécurité de ces travailleurs soit assurée.

Par ailleurs, vous pouvez prendre connaissance des rapports de visites qui vont être déposés au comité SST et joints au procès-verbal de votre comité local. Toutefois, si nous n'avons pas visité votre installation et que vous avez des préoccupations à soulever à l'égard de votre santé et votre sécurité au travail, vous pouvez contacter un représentant syndical afin qu'elles fassent l'objet de discussions au comité SST.

Le Grand rendez-vous de la CSST, c'est pour bientôt !

Vous êtes membre du comité SST ou représentant syndical, participer au *Grand rendez-vous de la CSST* qui aura lieu, cette année, les 19 et 20 octobre prochain et qui pourrait sans doute vous intéresser!

Année après année, de plus en plus de représentants syndicaux et patronaux y sont présents afin de voir ce qui se fait de nouveau en matière de santé et sécurité du travail. Ceux qui le désirent, peuvent nous contacter pour obtenir plus de détails ou encore peuvent visiter le site de la CSST.

Coalition Eau Secours!

québécoise pour une gestion responsable de l'eau

www.eausecours.org

«Parce que l'eau de demain dépend de vous aujourd'hui et que chaque goutte compte.»

Le SFMM (SCFP) encourage ses membres à faire déborder le vase et devenir membre d'*Eau Secours!* la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau.

Formulaire d'adhésion à EAU SECOURS!

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____



Membre de soutien

Je n'ai pas le temps de participer aux activités de la Coalition mais je soutiens financièrement car j'adhère à sa mission.



Membre participant

Je veux être mis au courant de toutes les activités de la Coalition.



Bénévole

Je pourrais consacrer quelques heures par mois aux activités d'Eau Secours! Veuillez communiquer avec moi.

La cotisation annuelle pour être membre d'Eau Secours! est de 10 \$.



Ci-joint ma cotisation annuelle.

J'ajoute un don de _____ \$.

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre d'*Eau Secours!* et le poster à l'adresse suivante :

Eau Secours!, Casier Postal 55036,
CSP Fairmount, Montréal H2T 3E2

Vous êtes VICTIME

d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST, informez-vous!

Contactez l'agente en réparation santé et sécurité du travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal

Josée Lacroix 514-842-9463 poste 247

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou aux prises avec les dédales de la bureaucratie.

Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.





Plusieurs petits pas pour les volontaires un grand pour notre campagne



Gérald Brosseau, responsable du comité du journal et membre du comité d'organisation physique et de distribution

Pendant les mois de juin et juillet, en pleine période de canicule, les membres du comité d'organisation physique et de distribution, sous la supervision de Julie Lépine, responsable et de Stéphane Armstrong, secrétaire, ont procédé à la distribution de porte en porte de plusieurs milliers d'encarts publicitaires produits dans le cadre de notre campagne médiatique. Des quartiers ont été ciblés afin de rejoindre le plus de citoyens possible et de faire passer notre message : les Montréalais n'en ont pas pour leur argent!

Lors de ces tournées de distribution nous avons rencontré plusieurs citoyens qui nous ont spontanément fait part de leurs commentaires. Généralement, ils sont d'accord avec nous « Ça pas d'allure ! »

Que ça soit dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-La Petite-Patrie ou même Outremont, les contribuables sont



conscients qu'il y a énormément de gaspillage de fonds publics, que le favoritisme règne dans les différentes administrations et qu'il faudrait que tout cela change. Les services publics ne sont pas rendus équitablement à la population. Les citoyens se sentent pris en otage par l'administration et ils ne savent plus à qui se plaindre.

Des solutions ?

Il est certain que bon nombre de citoyens voudraient que les choses changent. Ils constatent aujourd'hui que les fusions municipales n'ont pas apporté les économies escomptées et que les défusions qui ont suivi n'ont fait qu'empirer les choses. Ils sont de plus en plus nombreux à se rendre compte que les dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal*, qui accordent beaucoup trop de pouvoir aux arrondissements, font en sorte que tous les citoyens de Montréal n'ont pas droit aux mêmes services, puisque, comme le souligne avec éloquence l'encart distribué, Montréal c'est une ville-centre et 19 arrondissements, c'est 20 maires, 20 conseils, 20 visions, 20 listes de priorités, 20 directions générales et surtout 20 sources d'appels d'offres pour le secteur privé.

Notre tournée de distribution nous a permis de constater que les scandales qui ont secoué l'administration de Montréal, le copinage, les malversations et le gaspillage de fonds publics (qu'on pense seulement au contrat des compteurs d'eau), ont fait prendre conscience à bien des Montréalais que cette structure est au service des politiciens et du secteur privé et non au service de ses contribuables. Comme nous, beaucoup pense qu'il est grand temps que Montréal fasse une ville d'elle-même!



Le 9 juin dernier, plusieurs milliers de dépliants ont été distribués aux Montréalais.

Un site dédié à notre campagne médiatique

Depuis la mi-juin, un site web dédié à la campagne médiatique *Montréal fais une ville toi!* a été mis en ligne. Nous y avons publié régulièrement des nouvelles concernant notre campagne médiatique ainsi que sur l'administration de Montréal. De plus, le site contient une section *blog* où vous pouvez nous faire part de vos commentaires ou de vos suggestions.

Malgré la période estivale, plus propice aux activités extérieures, mentionnons que quelque 200 visiteurs par mois sont venus le consulter et voir ce que nous y avons publié. Le site est accessible par tout appareil muni d'une connexion internet, que ce soit un ordinateur ou un téléphone portable de nouvelle génération.

Nous avons aussi créé un groupe sur le réseau social *Facebook*, et déjà plus de 250 personnes s'y sont inscrites. Le groupe est constitué autant par des membres de notre structure syndicale que par des Montréalais qui trouvent que rien ne va plus à Montréal.

Rendez vous sur le site montrealfaisunevilledetoi.com pour consulter nos publications qui vous tiendront informés de l'évolution de notre campagne médiatique et qui vous permettront de mieux comprendre pourquoi les choses doivent changer et pourquoi l'administration municipale, dans sa forme actuelle, ne sera jamais en mesure de faire en sorte que la Métropole, principal moteur économique du Québec, fonctionne avec cohérence et puisse offrir à ses citoyens une administration saine et les services qu'ils méritent TOUS, peu importe l'arrondissement où ils résident.

En terminant, nous vous invitons également à rejoindre notre groupe *Montréal fais une ville de toi!* sur le réseau social *Facebook*. Cela vous permettra de participer concrètement en publicisant ce groupe auprès de vos contacts afin que notre message soit entendu par le plus d'internautes possible.



À nous tous de faire une différence Signons la pétition

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 20 septembre dernier, notre Syndicat lançait la troisième étape de sa campagne **Montréal, fais une ville de toi!** Le but : dénoncer le gaspillage éhonté de fonds publics, de ressources et d'expertises internes à la Ville sur lequel les élus municipaux ont choisi de fermer les yeux afin de conserver leurs pouvoirs, et lancer une pétition afin d'obtenir des modifications à la *Charte de la Ville de Montréal*.

Pourquoi amender la *Charte* ?

Parce que certaines de ses dispositions accordent, entre autres, aux arrondissements des pouvoirs accrus en matière de gestion de conventions collectives. Par exemple, à l'article 47 il est stipulé que : « (...) le conseil d'arrondissement prend les décisions relatives à l'engagement et au congédiement des fonctionnaires et employés qui exercent leurs fonctions ou exécutent leur prestation de travail dans le cadre des attributions d'un conseil d'arrondissement et (...) qu'« il détermine également l'affectation de travail et les responsabilités de ces fonctionnaires et employés. »

C'est aussi à l'article 49 de la *Charte* qu'il est fait mention que « le conseil d'arrondissement peut créer les différents services de l'arrondissement, établir le champ de leurs activités et nommer les directeurs et directeurs adjoints de ces services. Ce qui explique bon nombre de dédoublement entre les services offerts par la ville-centre (imprimerie, ressources humaines, analyses en laboratoire, achats et approvisionnement, etc.) et les arrondissements.

Cette *Charte* intervient également dans le processus de dotation des postes. « Dans le respect des règles prévues au premier alinéa, la dotation des emplois dans un arrondissement doit se faire en accordant la priorité aux employés de cet arrondissement parmi ceux qui satisfont à ces règles et, le cas échéant, aux dispositions prévues par une convention collective. » Et finalement, elle permet aux conseils d'arrondissement, au point 58 et suivants, de négocier et d'agréer les stipulations d'une convention collective sur 17 matières dont :

- le comblement des postes et les mouvements de main-d'œuvre à l'intérieur d'un arrondissement;
- les congés divers sans traitement, à l'exclusion des congés parentaux;
- la formation, le perfectionnement et les changements technologiques;
- le travail supplémentaire, à l'exclusion de la rémunération;
- les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail;
- les vacances annuelles, à l'exclusion du quantum et de la rémunération;
- les congés fériés et mobiles, à l'exclusion du quantum et de la rémunération;
- les droits acquis;
- les modalités relatives au stationnement, à l'exclusion des frais;

- le travail à forfait;
- les statuts non régis par la convention collective, notamment ceux des stagiaires, des étudiants et des bénévoles;
- les mesures disciplinaires;
- les comités locaux de santé et sécurité du travail.

Ajoutons à cela que les arrondissements ont aussi le pouvoir d'estimer en justice.



Syndiqués et citoyens sont perdants

Il faut savoir qu'avec la répartition actuelle des pouvoirs entre la ville-centre et les arrondissements qui agissent, plus souvent qu'autrement, en vase clos et se soucient bien peu des intérêts de la collectivité Montréalaise, la Métropole du Québec, elle, souffre d'un manque d'argent. De beaucoup d'argent!

Ainsi, toutes les hausses de taxes, les contraventions, l'augmentation du coût du stationnement au centre-ville ou ailleurs, l'entrée en vigueur pour sept arrondissements d'une taxe d'arrondissement, l'augmentation des tarifs, etc., ne suffisent pas à renflouer les coffres de la Ville.

En plus de tout l'argent versé en trop lors de l'octroi de contrats aux firmes privées, avec tous les risques de collusion et de malversation que l'on connaît, il faut tenir compte de la multiplication des cadres (2020 dont plus de 600 gagnent au-delà de 100 000 \$ par an).

Si la Ville manque d'argent, que pensez-vous qu'il arrivera lors des prochaines négociations en vue du renouvellement de notre convention collective? Un gel salarial? Une diminution de nos avantages sociaux? De notre régime de retraite? Et quoi encore! Pour les Cols blancs, la fragile situation économique de la Ville a un impact important sur les salaires et les conditions de travail. Sans parler des

employés cols blancs qui sont aussi des citoyens de Montréal et qui sont donc doublement pénalisés, puisqu'en plus d'y perdre en termes de salaire et de conditions de travail, ils devront payer plus cher pour obtenir moins de services municipaux!

Le temps des constats est venu

C'est pourquoi, après les publicités radiophoniques diffusées ce printemps, un important affichage extérieur sur les

panneaux bus et à l'intérieur de certaines stations de métro ainsi que la distribution massive de dépliants aux citoyens, tant francophones qu'anglophones, une pétition sera lancée. Notre action vise à impliquer les contribuables et à inviter la population à exiger des modifications à la

Charte de la Ville de Montréal. C'est d'ailleurs le message qui a été lancé publiquement au maire de Montréal, Gérald Tremblay, par le truchement de plus d'une trentaine de panneaux-réclames à travers la Ville et, plus spécifiquement, aux abords du pont Jacques-Cartier.

Après sept années à expérimenter la nouvelle structure municipale, le temps est venu de dresser le constat que la ville forte et compétitive internationalement qu'on nous avait promise reste toujours à créer.

L'urgence de trouver des solutions

Notre présidente, Monique Côté, ne cesse de sensibiliser les décideurs et la population au fait qu'il existe des solutions. « Tant Gérald Tremblay que Jean Charest savent qu'en modifiant la *Charte de la Ville de Montréal*, on pourrait facilement remédier à la situation et inciter les élus municipaux à travailler ensemble pour dégager des économies d'échelle ». Il est urgent de revoir le partage des pouvoirs

entre la ville-centre et les arrondissements. Pourquoi? Pour mettre fin à l'appauvrissement de la fonction publique et parapublique municipale, pour sauvegarder nos services publics municipaux, pour offrir aux Montréalais des services de qualité et de façon équitable, pour freiner le gaspillage d'argent et pour éviter que les Cols blancs ne fassent encore les frais du manque de courage politique qui sévit tant à Montréal qu'à Québec.

Partage des pouvoirs n'est pas synonyme de centralisation

Précisons à tous ceux qui souhaitent revenir à une centralisation des services municipaux, que tel n'est pas l'objectif de cette campagne. Ce que notre Syndicat souhaite, c'est que nous puissions partager l'expertise, les meilleures pratiques, les idées, pour travailler ENSEMBLE — peu importe que l'on soit issu d'une ville fusionnée, de l'ex CUM ou de l'ex Montréal — à la mise sur pied d'une ville saine à tous les points de vue. Cela est possible et cela n'implique pas de mouvement massif de personnel ou encore de ramener 2000 fonctionnaires à l'hôtel de ville comme l'a affirmé Claude Dauphin pendant la campagne électorale, sans doute pour faire peur au monde!

Pour en finir avec les gels salariaux

Le 31 décembre prochain, notre convention collective sera échue. Déjà l'administration a commencé à marteler son message. On ne cesse de nous parler d'un manque à gagner de 400 millions \$ pour cette année, et ce, malgré la clémence de l'hiver 2009-2010 qui a permis aux arrondissements d'économiser sur le déglacage et le déneigement! Si rien n'est fait pour améliorer la situation de Montréal, contribuables (dont plusieurs milliers de Cols blancs) comme employés seront pénalisés.

Il nous appartient donc à tous de faire en sorte que notre campagne soit un succès. Au moment où vous lirez ces lignes, notre pétition circulera et aura été mise en ligne. À nous de passer le mot car seul le poids du nombre pourra influencer sur le gouvernement et les élus afin que Montréal fasse enfin une ville d'elle!

LAUT'JOURNAL

Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-milliardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus!

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à l'aut'JOURNAL, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : _____ Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

Pour un point de vue différent de l'actualité, l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire l'aut'JOURNAL.

www.l'autjournal.info



Aidant naturel

Savoir fixer ses limites



France Dubois, co-responsable du PAM au SFMM (SCFP)



Accepter de partager son temps et son énergie pour apporter régulièrement de l'aide à une personne présentant une perte d'autonomie traduit une grande générosité. Cela implique l'ajout de tâches à son horaire et une diminution de ses temps libres.

Quand la vie nous bouscule

Que nous le fassions volontairement ou que nous prenions soin par obligation d'une mère, d'un père, d'un enfant adulte, d'un conjoint ou encore d'un ami, nous sommes nombreux à devoir concilier ces soins à nos obligations professionnelles. Effectivement, le vieillissement de la population, la désinstitutionnalisation au sein du réseau de la santé, font en sorte que le double rôle de salarié et de proche aidant devient de plus en plus fréquent. C'est le plus souvent bousculé par les événements que l'on devient aidant naturel, sans connaître à l'avance ce que cette route nous réserve.

On s'engage d'abord dans la relation d'aide en raison des liens affectifs qui nous unissent à la personne en besoin, parce que l'on vit avec elle ou tout près de chez elle ou parce que l'on est « la mieux placée » pour le faire. Mais on oublie

souvent d'évaluer l'impact que cela aura sur notre vie de tous les jours, de définir la durée de notre engagement, le temps dont on dispose et le type de tâches que l'on peut accomplir.

Prévenir l'épuisement

La prévention de l'épuisement passe par la capacité de définir ses besoins, de respecter ses limites et d'avoir recours aux ressources du milieu. Certaines personnes croient que demander de l'aide est un échec, il est difficile de s'occuper d'une personne présentant une perte d'autonomie, la plupart des proches et amis aimeraient vraiment aider, mais souvent, elles ne savent pas comment s'y prendre, il s'agit d'identifier clairement vos besoins en termes d'aide pour l'entretien de la maison ou pour donner des soins, pour les communiquer.

Il est possible également de faire appel à des organismes et des services communautaires. En vous adressant aux CLSC; une évaluation vous dirigera vers les services de soutien à domicile; accueil, information, orientation, référence, services psychosociaux, services d'aide à domicile, services de soins infirmiers et ou médicaux. De plus pour répondre à leur mission de prévention et de développement local, ils sauront vous diriger, au besoin, vers les ressources communautaires

du milieu; services de centres de jour, mesures de répit, hébergement, cuisines collectives ou popotes roulantes, pour ne nommer que ceux-là. Puisque selon chaque secteur couvert, les services sont multiples afin de répondre aux besoins de la population desservie.

D'autre part, lorsque l'on pense aux aidants naturels, on pense d'abord aux soins physiques qu'ils fournissent; donner le bain, faire les repas ou donner des médicaments. On oublie qu'ils doivent aussi apporter un soutien émotionnel aux malades. S'ils s'occupent d'une personne qui souffre de démence, ils doivent souvent réfléchir au degré d'autonomie qu'ils doivent laisser au malade. À quel moment doit-on retirer les outils à un homme qui a bricolé toute sa vie? D'où l'importance de s'accorder comme aidant des moments de répit permettant de prendre quelques heures ou quelques jours de repos.

Aider sans s'épuiser, c'est possible

On peut en tout temps réajuster notre niveau d'engagement en s'assurant que la personne que l'on aide soit bien entourée. Des moyens sont à notre portée. Il nous appartient de les utiliser.

Merci Sylvie !



L'Équipe syndicale du SFMM tient à remercier Sylvie Beauchamp, déléguée syndicale (et déléguée sociale), qui, au cours de l'été, a remplacé au pied levé Camée Aubut comme co-responsable du programme d'aide au membre (PAM) au bénéfice de nos membres.

Pour ceux qui l'ignoraient, précisons qu'une vilaine fracture, suivie d'une opération et d'une période de rééducation, a contraint Camée à s'absenter pour la majeure partie de la période estivale.

Un gros MERCI à Sylvie pour tout le travail accompli, cela aura

permis aux membres de notre Syndicat de continuer à bénéficier, malgré la période des vacances, des excellents services que le PAM leur offre.

Camée étant de retour au travail, Sylvie reprendra donc du service au SPVM où elle occupe un poste d'agente de stationnement. Nous la reverrons bientôt au « 429 » dans le cadre de la campagne Centraide!



Jean-René Usclat

Campagne Centraide

Nous avons le pouvoir d'aider



Camée Aubut, co-responsable du PAM au SFMM (SCFP)



Ça y est! Le GRAND départ de la GRANDE collecte annuelle de *Centraide* du GRAND Montréal a été donné le 28 septembre lors de la marche des parapluies. Cette campagne de levée de fonds, qui en est déjà à sa 42^e édition, a versé de l'aide à quelque 360 organismes

communautaires du Grand Montréal l'an dernier. Que de chemin parcouru depuis 1968, alors que *Centraide* contribuait à cinq organismes et qui, sept ans plus tard, en 1975, en soutenait 111.

Pourquoi Centraide ?

Nous sommes sollicités par bon nombre d'organismes, alors pourquoi *Centraide*? Tout d'abord, parce que *Centraide*, c'est ici que ça se passe et c'est ici que ça reste! Parce que les sommes amassées sont redistribuées à même le grand territoire de Montréal et surtout parce que nous avons le pouvoir d'aider, ici et maintenant!

Donner... pourquoi ?

Parce ce que la détresse n'est pas seulement causée par la pauvreté économique, parce qu'elle est aussi sociale et culturelle. Parce que quand mon frigo est vide, je peux faire appel à une banque alimentaire. Quand je déprime, je peux faire appel à un organisme favorisant le réseautage. Quand j'ai de la difficulté à gérer les quelques sous que je gagne, je peux recevoir des conseils financiers gratuits. Quand je trouve difficile d'être une jeune maman ou un jeune papa, je

peux recevoir du soutien, un suivi d'un organisme ayant comme mission de m'aider. Quand je me sens devenir un fardeau à cause de mon âge avancé ou de ma perte d'autonomie, je peux avoir de l'aide et ainsi soulager un peu les miens. Quand ça bardasse chez moi, je peux aller me réfugier dans une maison d'hébergement. Quand le chômage

ne veut pas me payer, je peux me prévaloir de l'aide d'un organisme spécialisé dans la défense des droits des chômeurs. Et j'en passe!

Nous avons tous à y gagner

Vous aurez naturellement compris que le « JE » employé représente un ami, un parent, un collègue, un voisin... ou vous. Nul n'est à l'abri d'une perte d'emploi, d'une dépression, d'un accident, du vieillissement, etc.

En contribuant à *Centraide*, vous choisissez d'aider des centaines d'organismes qui favorisent, valorisent et croient à l'action communautaire et à la solidarité sociale. De plus, si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser le prélèvement à la source, c'est simple et cela facilite la transmission du reçu d'impôt.

Du 4 octobre au 5 novembre 2010,

nos consoeurs et confrères délégués sociaux, iront vous saluer et vous présenter *Centraide*. Si vous souhaitez la visite d'une équipe de délégués sociaux, n'hésitez pas à contacter Sylvie Beauchamp au 514 842-9463.

Vous avez démontré dans le passé votre grande générosité, nous souhaitons de tout cœur, malgré le contexte économique difficile, qu'elle soit toujours au rendez-vous, car votre solidarité est inestimable pour ceux qui sont dans le besoin!

Un GRAND merci à l'avance!



Centraide

du Grand Montréal



Michèle Thibodeau-DeGuire Femme d'esprit et de cœur !



Sylvie Beauchamp, déléguée syndicale au SFMM (SCFP)
en collaboration avec Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



« C'est avec enthousiasme que notre consœur Sylvie Beauchamp a recueilli, au bénéfice des lecteurs du ColBlanc, les propos de Michèle Thibodeau-DeGuire,

présidente et directrice générale de Centraide du Grand Montréal depuis 1991.

Voici donc un portrait de cette femme de tête et de cœur qui a été la première diplômée de l'École Polytechnique (génie civil). Pendant près de 20 ans, elle a exercé sa profession d'ingénieure en structures et dessiné ponts, stations de métro, édifices et autres structures montréalaises. Nommée déléguée du Québec à Boston, elle y est demeurée deux ans avant de revenir à Montréal, sa ville natale, où pendant six ans, elle a occupé le poste de directrice des relations publiques de l'École Polytechnique, avant de faire le saut à Centraide.

Pourquoi Centraide ?

À cette question, elle répondra spontanément « *c'est un chasseur de tête!* » avant d'ajouter, qu'à son retour à Montréal, en recherche d'emploi et avec un réseau effiloché après les deux années passées à Boston, il ne fût pas facile de trouver un emploi. Elle nous confiera qu'à cette époque, elle cherchait « *Je me suis promenée avec mon c.v. en dessous du bras. Je rencontrais des gens qui me disaient, madame, avec votre c.v., c'est mon job que vous devriez avoir et moi je ne suis pas prêt à partir!* »

Elle a donc fait appel à un chasseur de tête. Mais dans le même temps, ayant constaté lors de son séjour à Boston, le rôle que jouaient les grandes universités (MIT, Harvard) dans le développement de cette ville, elle avait la perception qu'à Montréal « *on ne profitait pas assez de cette présence-là, même si je n'avais pas une grande connaissance de ces questions, j'ai réalisé que nous avions un problème de communication. Alors je suis allée à la Polytechnique. J'ai raconté ma petite histoire et ils devaient faire une levée de fonds à ce moment-là. Je ne connaissais rien dans les levées de fonds. Il fallait qu'on amasse deux millions \$ pour construire un édifice additionnel parce que le gouvernement ajoutait sept millions si nous en amassions deux.* »

« *Et j'ai réalisé que ma force, c'était d'aller chercher le bon monde, ceux qui ont la connaissance et qui travaillent en équipe. J'ai formé une petite équipe extraordinaire et en trois mois, on a amassé trois millions \$, c'était en 1985. On était heureux, contents, les gens de Poly aussi.* »

Relever le défi

Par la suite, Michèle Thibodeau-DeGuire reçoit un appel téléphonique. C'est un chasseur de tête à la recherche d'un président pour Centraide. Mais à l'époque, elle avait une mauvaise perception de Centraide. « *Quand Centraide a commencé, j'étais dans un bureau d'ingénieur. Je revois sur un panneau, un dépliant, ça disait qu'il fallait que l'on donne 1 % de notre salaire. Je me disais, de quel droit ils vont me dire combien je dois donner. Je donnerai bien ce que je veux. En plus, il y avait des images tristes d'enfants. Je me suis dit, ils veulent me faire sentir coupable... c'était la perception que j'avais.* »

Elle a pourtant accepté de relever le défi. « *J'ai été nommée au poste de présidente en avril 1991 et quand je suis arrivée, quelqu'un m'a amenée visiter des organismes. Faut dire que je viens d'un milieu très choyé. Mon père était architecte. On demeurait à Ville Mont-Royal. J'allais dans un couvent très huppé : Les Dames du Sacré-Cœur. Quand tu parlais aux dames du Sacré-Cœur, tu mettais tes gants blancs... on faisait des courbettes, on était bon là-dedans. Il y avait la mère supérieure. Elle me connaissait bien parce que j'étais tannante... », et elle ajoute « *si je raconte ça, c'est que la première fois où j'ai visité un organisme, c'était l'ODAS (organisme de défense des droits des assistés sociaux). Comme je viens d'un milieu aisé qui ne connaît rien là-dedans, rien au social, j'avais l'impression, comme bien du monde, que les pauvres, faut qu'on leur donne à manger! Sauvé, qu'en rentrant là, il y a une dame qui descend les marches, habillée comme une femme de ménage et elle me prend dans ses bras et dit : Michèle! C'était la mother power de qui j'avais tellement peur quand j'étais petite fille. C'était la religieuse qui était à la tête des Dames du Sacré-Cœur. Elle était impliquée personnellement dans cet organisme. J'ai eu confiance parce que cette femme était là. C'est comme ça que tout a débuté. Après ça, ils m'ont amenée visiter d'autres organismes et je me suis dit : il faut faire connaître ça!* »*

Depuis, Michèle Thibodeau-DeGuire s'évertue à trouver des moyens pour créer des liens, pour « *que les gens ne se regardent pas en chien de fanièce. On est tous du monde pareil. Il y a des intérêts divergeants et il y en a qui sont dans des situations différentes. Mais dans le fond, on est tous dans la même soupe et c'est ce que je cherche à faire comprendre. Et l'occasion est idéale. C'est le temps de la campagne Centraide où les gens nous accueillent dans les milieux de travail. Ils sont prêts à nous écouter et je leur raconte comment ça se passe, ce que je vois. Il y a des opportunités et les gens ont du courage. Dans le fond, je me rends compte que les préjugés sont partout. Il faut les faire tomber.* »

Construire des ponts !

Pour elle, les organismes communautaires sont des lieux qui permettent aux gens de créer des réseaux pour les laissés-pour-compte; ceux qui sont mis-à-part. Ce réseau d'aide, soutenu par Centraide, est une force. Celle d'organismes qui ne travaillent pas isolément, qui travaillent en réseau, à partir des quartiers. Comme elle le souligne, aujourd'hui, beaucoup d'énergies sont investies autour des tables de concertation, avec les policiers, l'école, etc., avec la volonté d'aider à briser l'isolement et créer des ponts pour abattre les préjugés. À cet égard, elle précise que pour ceux qui sont exclus « *il y a des endroits où aller, et la force de Centraide, c'est qu'ils sont nombreux. Ce que j'ai découvert, c'est qu'il faut trouver des moyens de se faire apprécier les uns des autres. On organise des rencontres où des chefs d'entreprises vont avoir un tête à tête, le temps d'un souper, avec les gens des organismes, pour se parler. On en a organisé au Chic Resto Pop réunissant des gens qui faisaient de*

généreux dons à Centraide, pour qu'ils viennent voir comment une personne qui vit de l'aide sociale est capable de réintégrer la vie active. Jacynthe Ouellette est un bel exemple. Cette femme, jadis assistée sociale, avec sa sœur, a lancé les cuisines collectives et aujourd'hui, on compte 1400 cuisines collectives au Québec! »

Des ponts, elle en a construit toute sa vie. Comme ingénieure, puis comme déléguée du Québec et maintenant à Centraide. Pour elle, la levée de fonds est un outil précieux pour en construire, pas seulement pour l'argent. « *L'argent c'est une excuse, un prétexte pour entrer dans les entreprises, leur dire qu'on a besoin d'eux. Je cherche à faire en sorte que les gens se voient en complémentarité.* »

Hier et aujourd'hui

Quelle différence entre la campagne Centraide de ses débuts en 1991 et celle d'aujourd'hui? Selon elle, « *Il y a une meilleure connaissance du milieu communautaire, une meilleure appréciation de ce qu'est le communautaire, de ce qui se fait...* »

Elle nous a confié être toujours fascinée par les liens qui se créent à l'intérieur des entreprises sollicitées. Elle ajoute « *Il y a des campagnes dans 1700 milieux de travail, dont 500 où le président et la personne en charge vont être rencontrés par quelqu'un d'une autre entreprise qui leur demandera ce qu'ils vont faire pour une bonne campagne. Vont-ils libérer des employés pour qu'ils aient le temps de faire la campagne et de mobiliser leur monde. Est-ce que tu vas t'organiser pour faire des activités? Des tirages? Vas-tu prêter des gens à Centraide? Il y a 50 personnes qui nous sont prêtées par les entreprises. À chaque fois, je me dis, ils doivent être tannés de voir arriver Centraide. Bien non, pas du tout!* »

Par et pour les gens d'ici

Pour Michèle Thibodeau-DeGuire, Montréal est une ville à dimension humaine. « *C'est la plus belle place! Puis il y a du bon monde. À Centraide, on attire le bon monde.* »

Avec toute son expérience, elle connaît l'importance de s'entourer des meilleures équipes. À cet égard, elle précise, qu'entre la campagne et le moment où les allocations sont versées aux organismes et projets, ce sont 300 bénévoles qui travaillent directement avec Centraide auxquels s'ajoutent les quelque 65 000 bénévoles qui gravitent autour des organismes.

À la question de savoir si, selon elle, le visage de la souffrance a changé avec les années, elle répond par l'affirmative. « *Oui cela a changé. Cela a commencé avec la désinstitutionnalisation des hôpitaux. Il y a beaucoup plus de problèmes de santé mentale et d'itinérance, beaucoup plus de gens qui souffrent de problèmes reliés au stress, des maux auxquelles vous, les délégués sociaux, êtes sensibles. Je dirais qu'on s'inquiète beaucoup de la jeunesse. Ça change. Je ne suis pas sûre que nos institutions sont capables de les garder captivés et les jeunes se désintéressent. Il y a beaucoup trop de décrochage scolaire. Les jeunes veulent se procurer toutes sortes d'affaires alors ils décrochent de l'école pour aller*

travailler. »

Elle précise que Centraide est préoccupé par la situation de cette génération montante. Centraide doit être là pour eux et pour briser ce cycle de pauvreté. Elle ajoute « *on s'assure que les enfants et les familles ont ce qu'il faut pour bien partir, qu'il y a des réseaux autour d'eux, dans les quartiers plus difficiles surtout. On parle souvent d'Hochelaga-Maisonneuve, mais saviez-vous qu'il y a autant de personnes pauvres à Saint-Léonard (55 000) ou à Pierrefonds. Il n'y a pas grand monde qui réalise ça. Donc, nous faisons des portraits de chaque quartier. Par exemple, dans Hochelaga-Maisonneuve, il y a 12 organismes financés alors qu'à Saint-Léonard il y en avait juste deux. On s'est dit, il faut élargir ça. Regardez la grande générosité des organismes, ils auraient pu dire à Centraide, donnez-nous plus d'argent. Mais ce n'est pas ça qu'ils ont dit. Ils nous ont dit, si vous voulez vraiment nous aider, aller financer de nouveaux organismes, on a besoin qu'ils fassent partie de notre réseau.* »

Comprendre la souffrance

Questionnée sur ses attentes pour l'avenir, elle nous a confié que pour elle, « *Quand on réalise tous les jours qu'on a de la satisfaction à faire ce que l'on fait, on n'attend pas après quelque chose. Je l'ai, je le vis. Je suis contente de pouvoir vous parler, de pouvoir partager. Chaque moment est précieux pour moi. Quand tu réalises que tu peux te promener dans la rue, marcher, alors qu'il y en a qui sont pas capables, ils sont malades. Oui, je viens d'un milieu favorisé, mais j'ai eu un cancer et quand quelqu'un me dit j'ai un cancer, je sais par quoi il passe. Et durant cinq ans, j'étais la seule fille parmi, 1500 garçons. Je me sentais comme une minorité visible. Donc je comprends ça aussi. T'apprends à vivre dans un monde où tu es différent. Je suis capable d'en parler.* »

A-t-elle trouvé difficile d'être la seule femme parmi 1500 hommes? À cette question, elle répond en souriant « *Non, moi j'ai eu du fun!* »

Pour mieux illustrer ses propos, elle cite un article que Richard Lessard, directeur de la santé publique, lui a envoyé et qui révélait que les gens les plus généreux sont ceux qui en ont le moins! Elle ajoute que tout « *vient de la base, des travailleurs. Parce que même un petit montant pour eux, c'est beaucoup. L'entraide, c'est extraordinaire. Il y a des gens qui donnent beaucoup et ce n'est pas du surplus, ils se privent. Ils pourraient garder leur argent et s'offrir de petites gâteries mais ils préfèrent donner. Ce sont-là de beaux messages.* »

Nous tenons à remercier Michèle Thibodeau-DeGuire de nous avoir accordé de son temps malgré un agenda bien rempli. Et pour conclure, nous vous laisserons sur ses paroles : « *On est pas tous riches des mêmes richesses et pauvres des mêmes pauvretés.* » Quant à la suite des choses, il relève de notre volonté à tous de combattre la pauvreté et l'exclusion. Pour cela, il faudra nous montrer aussi généreux que par le passé.

Nouveau site internet du SFMM C'est pour bientôt !

Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



C'est au printemps 2009 qu'un comité formé de Michèle Blais, agente d'information, France Valour, directrice des opérations pour le SFMM, Jacques Belley, opérateur de système informatique pour le SFMM et de l'auteur de ses lignes, sous la responsabilité d'André Dollo, a entamé des recherches en vue de soumettre une proposition au comité exécutif pour actualiser le site internet de notre Syndicat. Site qui, bien que fonctionnel, entamait alors sa dixième année d'existence, une éternité dans le monde effervescent de l'informatique.

En janvier 2010, après avoir pris connaissance des premières analyses effectuées, le comité exécutif nous a confié le mandat suivant :

- compléter l'analyse des besoins et des coûts d'implantation et de maintien;
- solliciter des firmes spécialisées dans la conception de site internet;
- analyser les soumissions reçues en fonction des coûts et des objectifs recherchés;
- produire des rapports d'étape régulièrement au comité exécutif;
- soumettre les recommandations pertinentes à l'implantation et à la mise en ligne du nouveau site;
- déterminer l'échéance pour la mise en ligne du nouveau site.

Un puissant outil de communication !

Le principal objectif recherché était bien sûr de moderniser le site du SFMM et d'en faire un mode de communication privilégié et l'organe officiel de notre Syndicat, le tout avec un

souci de le rendre plus convivial et plus attrayant, mais également pour diffuser l'information plus rapidement et en assurer la régularité.

Pour le comité, comme pour l'exécutif, il était important également de pouvoir disposer d'un système de gestion de contenu et d'édition simple et flexible qui nous permette d'être autonomes dans la gestion et la mise à jour de notre futur site. Il était également important de mettre à profit les possibilités qu'offre le web 2.0, notamment en matière de réseautage pour en faire un puissant outil de mobilisation. Nous souhaitons également inclure du contenu audio-visuel, une option d'abonnement, des fonctions pour la recherche, un calendrier des activités et instances ainsi que du contenu interactif (FAQ, commentaires en ligne, etc.).

Un processus rigoureux

Afin de se doter d'un éventail pour le choix de la ou des firme(s) d'expert-conseils retenue(s), nous avons rencontré cinq firmes auxquelles nous avons fait parvenir un document détaillant nos objectifs pour le site de notre Syndicat et des extraits pertinents de notre politique d'information.

Nous avions au préalable défini des critères d'évaluation rigoureux, déclinés sous deux thèmes, à partir des objectifs définis et également en fonction du sondage réalisé auprès des directeurs syndicaux lors de la formation du mois de février 2010. Les critères retenus étaient la présentation (intérêt au projet, réalisations antérieures, vision du site et indépendance vis-à-vis le secteur municipal ou les partis politiques) et la proposition de service (réponse à nos besoins, étapes de réalisation, coûts estimés, acquisition de

système ou non, le soutien lors de l'implantation, convivialité, autonomie, échéance et formation).

Nous avons compilé nos évaluations en fonction des critères et des objectifs et transmis nos recommandations au comité exécutif le 8 juin dernier.

Les travaux avancent

Nos recommandations ayant été acceptées par le comité exécutif, les travaux ont débuté en juin avec Jean-François Poulin, spécialisé en stratégie et architecture d'information ainsi qu'avec l'équipe de Turbulent, une firme québécoise récipiendaire de nombreux prix et qui se spécialise dans le développement, la production et la diffusion de projets Web et multiplateformes. Turbulent a développé et nous fournira un système de gestion de contenu (HEAP) souple, efficace, dont nous serons propriétaires et qui garantit notre autonomie quant à la gestion du site.

Au moment où vous lirez ces lignes, les travaux relatifs à l'inventaire, à l'analyse et à la conception de l'architecture du site seront complétés et les maquettes graphiques auront été produites. Une fois le contenu du site intégré, des versions alpha puis beta seront produites afin de tester le site et y apporter les correctifs qui s'imposent, le cas échéant, avant de lancer officiellement et de mettre en ligne le tout nouveau site internet du SFMM. Ensuite, ce sera à nous tous de le faire vivre et d'en faire le carrefour privilégié de l'information syndicale pour les Cols blancs de l'île de Montréal. Si tout se déroule comme prévu, le site sera mis en ligne avant la fin de l'année, quant à la date, nous vous en réservons la surprise. Soyez aux aguets!



IL EST PRÊT À TOUT, LUI !

Sondage Des résultats révélateurs



Afin de valider certaines de ses analyses, le comité affecté au projet de mise en ligne d'un nouveau site internet a procédé à deux sondages similaires, l'un auprès des directeurs syndicaux lors de la formation des directeurs en janvier 2010 et l'autre auprès des membres. Ce dernier a été mis en ligne sur le site du SFMM en plus d'être publié dans le dernier numéro du

ColBlanc en juin dernier.

Premier constat, le site actuel n'est pas fréquenté avec régularité. En effet, si 37 % des répondants le consulte sur une base hebdomadaire, le même nombre ne le consulte que sur une base mensuelle et 24 % le consulte rarement.

Dans quels buts consulte-t-on le site du SFMM? La majorité consulte le site pour obtenir de l'information générale (55 %), viennent ensuite la consultation de convention collective (44 %), la consultation d'ententes (32 %), le FSMA (29 %), l'évolution des dossiers (23 %), l'information sur la structure syndicale (21 %), les statuts et règlements (18 %), le *ColBlanc* (17 %), le téléchargement de documents (17 %), les activités du Syndicat (12 %). Tous les autres motifs qu'il était loisible de choisir ont recueilli moins de 10 % de sélection.

En ce qui a trait aux améliorations souhaitées, les réponses confirment nos analyses. Les répondants souhaitent voir améliorer l'aspect visuel et graphique (65 %) de même que la convivialité (60 %), il souhaite aussi que le site comporte un calendrier des instances et des activités (45 %) ainsi qu'un moteur de recherche (45 %), une fonction d'abonnement (40 %) et du contenu interactif (30 %).

Nous remercions les quelque 70 répondants qui ont pris la peine de remplir et de nous retourner le sondage. Cela a permis au comité de confirmer la plupart de ses analyses quant à la fréquentation du site et à ce que recherchent nos membres.

Jean-René Usclat



SECTEUR MUNICIPAL

Grève des Cols blancs de Saint-Bruno

Sans contrat de travail depuis le 1^{er} juillet 2006, les 75 cols blancs de Saint-Bruno-de-Montarville ont manifesté leur mécontentement lors de la séance du conseil municipal, le 21 septembre dernier. Le litige porte sur la volonté de leur employeur de vouloir rapatrier, dans le cadre des négociations en vue du renouvellement de la convention collective, le régime de retraite, actuellement sous la responsabilité de l'agglomération de Longueuil.

Au moment de publier, une assemblée spéciale était prévue afin d'obtenir un mandat de grève.

Les Cols blancs de Terrebonne en concert

Sans contrat de travail depuis plus de deux ans et demie, les Cols blancs de la Ville de Terrebonne ont sorti leurs trompettes, le 28 juillet dernier, juste avant le concert de l'Orchestre symphonique de Montréal à l'Île-des-Moulins, pour manifester leur mécontentement devant les offres patronales.

Selon Jessy Brisson, vice-président du Syndicat (SCFP – 2326), le syndicat ne peut pas accepter « des offres patronales qui violent la Loi sur l'équité salariale et qui ignorent l'engagement pris à la négo précédente ». C'est à suivre.

Entente de principe pour les Cols blancs de Longueuil

Une entente de principe est intervenue le 22 juin entre la Ville de Longueuil et le syndicat des Cols blancs pour le renouvellement de la convention collective. Cette entente prévoit l'implantation d'une nouvelle structure salariale et inclut également des augmentations salariales.

« Je suis satisfaite de cette entente qui permet une vision à long terme et satisfait à la fois les Cols blancs et la Ville de Longueuil. Cette proposition respecte le principe d'équité salariale et de conciliation travail-famille, tout en assurant le maintien de la qualité des services aux citoyens dans un contexte de resserrement des finances », a commenté la mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire.

Précisons, qu'avant d'entrer en vigueur, l'entente de principe devra être adoptée par les quelque 900 Cols blancs. Par respect pour les partis aux négociations, les détails de celle-ci ne seront pas dévoilés avant que les membres en aient pris connaissance et se soient prononcés.

Les Cols bleus : une entente à leur portée

Au moment de mettre sous presse nous apprenions que nos collègues cols bleus de la Ville de Montréal étaient convoqués en assemblée générale spéciale le 25 septembre dernier afin de se prononcer sur la recommandation soumise par le conciliateur, Stéphane Giraldeau.

Rappelons que les 6000 cols bleus de Montréal sont sans contrat de travail depuis plus de trois ans, soit depuis le 31 août 2007, date à laquelle prenait fin la sentence arbitrale imposée par Me Lavoie et qui leur tenait lieu de convention collective.

Après de difficiles négociations et le recours à la grève, le Syndicat des cols bleus (SCFP – 301) a déposé une demande de conciliation au gouvernement du Québec pour accélérer les pourparlers et tenter de parvenir à une entente négociée.

Après plus d'une quarantaine de rencontres de conciliation entre les parties, deux séries de grève tournante dans les arrondissements et les Services centraux, la grève des heures supplémentaires, le recours à des moyens de pression qui ont entraîné la fermeture du Biodôme et de l'Insectarium et malgré des progrès significatifs (selon le président du syndicat, Michel Parent), il n'en reste pas moins que certains points majeurs demeuraient toujours en litige.

SO-SO-SO-SOLIDARITÉ !

Tout comme nous, les Cols bleus sont aux prises avec une administration qui gaspille l'argent des contribuables et qui multiplie le nombre de cadres tout en diminuant les services directs offerts à la population. C'est sans parler du fonctionnement en vase clos des arrondissements – résultat de l'hyper fragmentation des pouvoirs octroyés par Messieurs Charest et Tremblay par le biais de la *Charte de la Ville de Montréal* – et qui favorise le démantèlement des services publics en multipliant l'octroi de contrats à des sous-contractants (avec les conséquences que l'on connaît).



DERNIÈRE HEURE

Les Cols bleus ont voté le 25 septembre en faveur des recommandations du conciliateur. La balle est maintenant dans le camp de la Ville.

Les chauffeurs d'autobus de la STL rejoignent les rangs du SCFP

Affiliés à la CSN depuis 42 ans, c'est dans une proportion de 88,5 % que les membres du syndicat des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) ont choisi d'être représentés par le SCFP. Au terme d'un scrutin secret tenu le 13 septembre dernier et qui s'est traduit par la participation de 446 des 497 syndiqués, ce sont 396 membres qui ont opté pour le SCFP. Ces chauffeurs rejoignent ainsi l'ensemble de leurs collègues de la grande région métropolitaine, dont ceux de la Société de transport de Montréal (STM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL) tous affiliés au SCFP.

Conciliation travail-famille : les pères inquiets ?

Bonne nouvelle. Selon un sondage de Workopolis sur les parents travailleurs, sept sur dix (71 %) disent se sentir coupables lorsque les engagements au travail prennent le dessus sur ceux au domicile. Plus de la moitié de ces pères travailleurs (56 %), ont déclaré que, s'ils avaient le choix, ils accepteraient volontiers une réduction de salaire de 10 % pour pouvoir passer 10 % plus de temps à la maison avec les enfants.

Des vœux pieux ?

« Les entreprises devraient se rendre compte que leurs employés sont de vraies personnes avec de vrais besoins; qu'ils sont humains et non pas seulement des ressources humaines, » a indiqué Mario Bottone, vice-président de Workopolis et père de deux enfants.



« Les pères travailleurs devraient également rechercher des employeurs offrant des options flexibles pour la conciliation famille-travail afin de leur permettre de bien jongler avec les responsabilités du travail et du domicile. Après tout, le titre du meilleur père au monde est aussi important que le titre indiqué sur une carte professionnelle. »

Un Bémol

Attention les filles, ne crions pas victoire trop vite. Lors de ce même sondage à la question « lequel des parents devrait réduire ses heures de travail afin de passer plus de temps avec les enfants? », la majorité, soit 68 %, ont répondu que ce devrait être le parent avec le salaire le moins élevé. En effet, selon un rapport de Statistique Canada sur les femmes, une Canadienne sur cinq doit vivre avec un salaire minime, les femmes gagnent environ 70 % du salaire des hommes et les personnes qui risquent le plus de vivre dans la pauvreté sont encore les femmes! C'est sans compter que le reste des répondants étaient plus enclins à suggérer que les mères devraient réduire leurs heures de travail (20 %), et non les pères (2 %). Comme quoi il y a encore du chemin à faire!

Source : le sondage de Workopolis sur les pères travailleurs qui a été effectué par la firme Harris/Decima entre le 3 et 6 juin 2010 par le biais d'un sondage téléphonique national omnibus auprès d'un échantillon varié de Canadiens.

Chiffres à retenir

5,5 millions de dollars. C'est ce qu'il en a coûté aux contribuables canadiens pour la clôture érigée au centre-ville de Toronto à l'occasion du sommet du G20 qui a eu lieu en juin dernier. Et tenez-vous bien, cela n'inclut pas les frais d'installation!

10 millions de millionnaires. Selon une étude publiée le 7 juin dernier par Merrill Lynch Wealth Management, filiale de la banque américaine Bank of America, et le groupe français de conseil Capgemini, le nombre de particuliers au patrimoine financier supérieur à un million de dollars hors résidence principale et biens de consommation au sens de l'étude était tombé à 8,6 millions en 2008. Mais voilà qu'en 2009, il a connu une hausse de 17 %. Plus de la moitié de ces millionnaires sont concentrés dans trois pays: les États-Unis (2,866 millions), le Japon (1,65) et l'Allemagne (0,861). Avez-vous acheté votre 6/49?

1,3 millions de fonctionnaires sud-africains ont déclenché, le 18 août dernier, la grève illimitée pour réclamer de meilleures conditions de travail dont une augmentation salariale de 8,6 % et 1000 rands (environ 140 \$ CAN) d'allocation logement alors que le gouvernement propose 7 % d'augmentation et 700 rands d'allocation logement. Rappelons qu'en novembre 2003, notre présidente, Monique Côté, mandatée par le SCFP-national, s'est rendue là-bas pour partager son expérience avec les syndiqués du secteur municipal aux prises avec la privatisation des services publics. Très vite elle a été en mesure de constater que nous vivions les mêmes problèmes que ces travailleurs du bout du monde!

Un puzzle pétrocratique



Claude St-Jarre, membre et collaborateur au comité du journal



J'ai pensé à une sorte de puzzle que je vais assembler sous vos yeux, en rassemblant des éléments éparpillés dans quelques banques de données :

- Le pic du pétrole, dont j'ai parlé antérieurement dans le *ColBlanc*;
- l'article *Sustainable Medicine : An Issue*

Brief on Medical School Reform (La médecine écologique: une proposition pour la réforme des écoles de médecine) de Dan Bednarz, Ph.D. et Don Spady, M.D.;

- la construction du CHUM;
- la déconstruction de l'ancien édifice qui abritait Vidéotron, par des pelles mécaniques pour faire place au futur CHUM;
- les services sociaux et de santé qui absorberont 48 % du budget des services publics du gouvernement du Québec, selon François Béland, professeur au département d'administration de la santé de l'École de la santé publique à l'Université de Montréal (*Le Devoir*, 30 juin, page 6);
- les coopératives de santé qui privilégient la prévention de la maladie et la promotion de la santé.

Approche réductionniste en santé

Il y a un tarissement des réserves de pétrole. Le pétrole fait partie de notre vie dans toutes les sphères d'activités, dont la médecine, comme en parle l'article *Sustainable Medicine : An Issue Brief on Medical School Reform*, soit directement, soit indirectement, par imbrication de pétrole dans les objets, les médicaments, etc. De plus, la médecine fait partie de la société et en dépend. L'article propose ni plus ni moins de prendre soin de la santé de la biosphère pour que la santé de l'humanité soit préservée. Selon l'article, la médecine vise quatre buts :

- La prévention de la maladie et des blessures, la promotion et le maintien de la santé.

- la disparition de la douleur et de la souffrance;
- le soin et la guérison des malades, le soin de ceux qui ne peuvent être soignés;
- l'élimination de la mort prématurée et l'atteinte d'une mort douce (*peaceful death*).

Or, la médecine a suivi jusqu'ici une approche réductionniste : elle ne s'active que presque uniquement en soins de la maladie plutôt qu'en prévention et promotion de la santé. Par ailleurs, elle tend à diminuer l'importance du contexte social et environnemental.

Conserver le pétrole et augmenter le capital santé

La photo qui illustre l'article montre plusieurs pelles mécaniques qui s'affairent à déconstruire l'édifice dont l'espace libre sera occupé par une partie du CHUM. Ce qui démontre bien l'investissement en pétrole que requiert la construction d'un hôpital dont la mission est presque entièrement dévolue aux soins et à la guérison de la maladie, plutôt qu'à la prévention de celle-ci et à la promotion de la santé qui requièrent peu de pétrole et beaucoup plus de ressources immatérielles comme le savoir par exemple.

À cet égard, il existe au moins 40 coopératives de santé au Québec. Plusieurs s'inspirent des groupes Hans, petits groupes japonais qui s'entraident afin de prendre leur santé en charge. Les membres passent régulièrement des petits examens pour vérifier des indicateurs santé clés, comme par exemple : la mesure du taux de sucre dans le sang, de la tension artérielle



ou du taux de cholestérol. Si un indicateur indique une anomalie, elle est tout de suite transmise à la coopérative et un rendez-vous est pris avec un médecin pour examiner le cas afin de détecter précocement certaines pathologies, et agir rapidement au besoin.

Cela peut faire économiser beaucoup d'argent au système et, pour le membre, cela contribue à réduire le temps d'attente parfois coûteux en matière de santé. Alors, il serait peut-être prudent et sage de diminuer le pourcentage du budget allant à la guérison de la maladie et d'en augmenter la part allant à la prévention et à la promotion de la santé.

Conserver le pétrole et augmenter le capital santé, deux résultantes d'une double attitude à cultiver : la prise en charge de la santé et la prise en charge de l'énergie, individuellement et collectivement.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous impliquer pour l'instauration d'une coopérative santé et faire d'une pierre deux coups. Vous contribuerez au mieux être de notre société et au vôtre également!

Marche mondiale des femmes 2010 Six jours d'actions !



Jocelyne Marquis et Jocelyne Chicoine, directrices syndicales au SFMM (SCFP)



La Marche mondiale des femmes (MMF) a déjà dix ans et en est à sa troisième action internationale. Dans la foulée de la marche initiée par la Fédération des femmes du

Québec en 1995 sous le thème *Du pain et des roses*, la première MMF s'est tenue en 2000 sous le thème *2000 bonnes raisons de marcher pour que ça change* et la seconde eut lieu en 2005, cette fois sous le thème *Femmes d'ici et d'ailleurs — Changeons le monde*.

Cette année, les femmes marcheront à nouveau, pour faire entendre leur voix et réitérer leurs revendications aux gouvernements du Québec et du Canada afin de contrer la pauvreté et la violence qui leur est faite. Les militantes représentant l'ensemble des organisations syndicales et groupes autonomes de femmes sont déjà à l'œuvre au sein de la Coalition québécoise de la Marche mondiale des femmes (CQMMF). La FTQ fait encore une fois partie de ce grand projet féministe et le Collectif 8 mars a

travaillé avec la CQMMF pour lancer officiellement la MMF et les revendications des Québécoises dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

Rappelons que le 8 mars dernier une action surprise a été organisée au Complexe Desjardins sous le thème *Imaginez trois minutes sans les femmes*. Peu couverte par les médias, cette action réussie a marqué de façon originale et émouvante le départ de la MMF qui culminera lors du rassemblement du 17 octobre 2010 à Rimouski.

Une semaine remplie d'actions !

Du 12 au 17 octobre 2010, six jours d'actions et de marches locales, régionales et

MARCHE MONDIALE DES FEMMES



nationales sont prévues dans le cadre de la MMF. Diverses thématiques seront abordées lors des activités et la MMF culminera avec le grand rassemblement national qui aura lieu à Rimouski le 17 octobre. Cette année, les revendications des femmes seront regroupées sous cinq axes auxquels une journée sera consacrée :

- le 12 octobre : le travail, l'autonomie

économique et la lutte contre la pauvreté;

- le 13 octobre : le bien commun et l'accès aux ressources;
- le 14 octobre : la violence faite aux femmes;
- le 15 octobre : la paix et la démilitarisation;
- le 16 octobre : les droits des femmes autochtones;
- le 17 octobre : Grand rassemblement national à Rimouski.

Les membres du comité de condition féminine du SFMM ont choisi de participer à l'activité qui se déroulera au Complexe Desjardins, le 13 octobre à compter de 10 h 30 et vous convient à les y rejoindre pour participer à un grand rassemblement public qui sera suivi d'une marche.

Le thème de cette journée est *Le bien commun et l'accès aux ressources*. Ce sera l'occasion pour les femmes de manifester leur opposition à la tarification et à la privatisation du système de santé au Québec. Soyez-y!



Des mots qui font suer ! Déficit annoncé : la recette de Montréal



Gérald Brosseau, délégué syndical et responsable du comité du journal



C'est maintenant de notoriété publique, à la Ville de Montréal, un important déficit est annoncé pour 2011! C'est même transparent! Il y a un manque à gagner (ou devrions nous plutôt parler d'un manque à donner pour les amis du parti) de 400 millions!

La solution? La rengaine habituelle. Après avoir subventionné à grands frais d'un côté et gaspillé de l'autre, on demande aux autres (lire à nous les employés) de se serrer la ceinture. Et sans doute pour mettre la table en vue des prochaines négociations, voilà qu'on annonce que nos avantages sociaux coûtent trop cher! Il y a bien un surplus budgétaire mais il est déjà affecté à des engagements.

Il est tout de même utile de savoir, par souci de transparence, qu'à la Ville de Montréal, dans certains Services, il y a un cadre pour huit salariés (Cols blancs et professionnels confondus)! Le nombre de hauts salariés a énormément augmenté depuis les fusions. Résultat : Montréal se trouve face à un déficit important.

Déficit annoncé : une recette transparente !

La recette pour parvenir à un tel déficit est simple. La base en est la multiplication des hauts salariés. Prenez 149 employés qui ont reçu 100 000 \$ ou plus de rémunération annuelle en 2003 et faites gonfler ce nombre de manière à le

faire passer à 772 en 2009. Ça fait des sous ça!

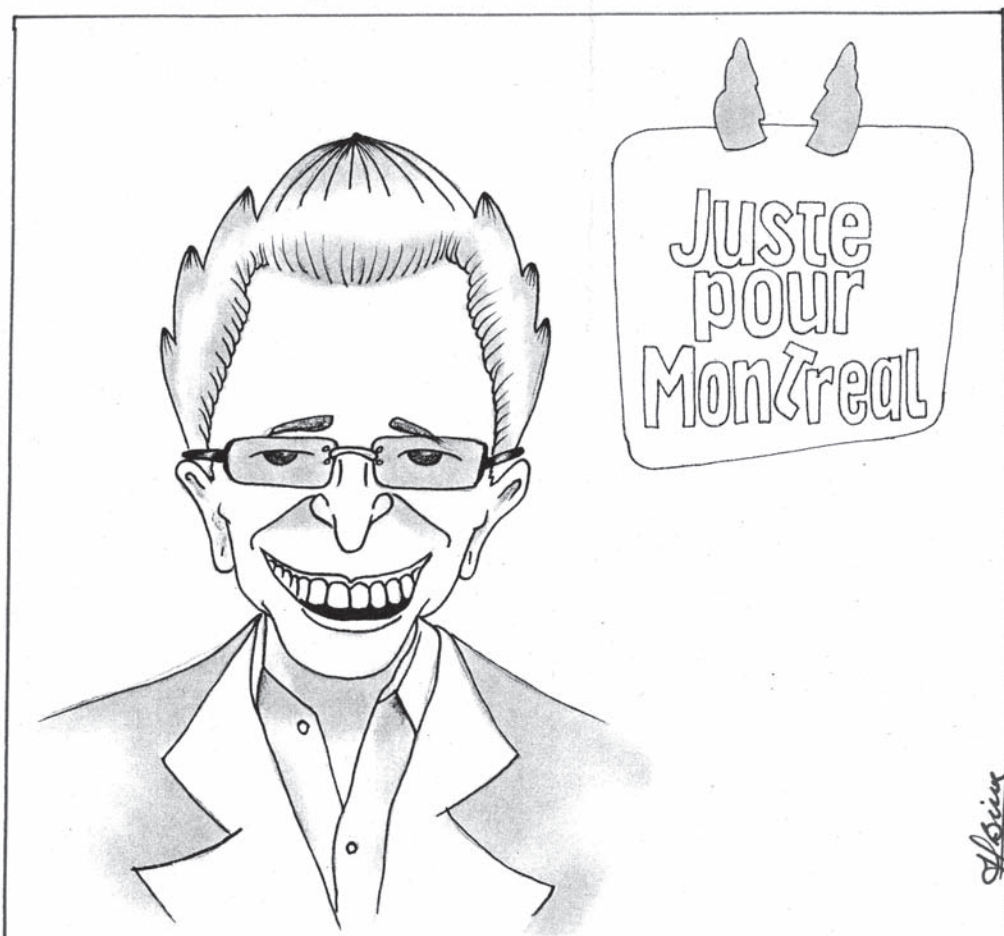
En fait, pour l'administration municipale, c'est une augmentation qui se chiffre à 63 millions annuellement, et ce, depuis six ans. Au total, c'est donc la rondelette somme de 378 millions \$ qui s'est ainsi retrouvée dans les poches des quelque 2000 cadres et contremaîtres au service de Montréal!

Voilà la base de la recette pour atteindre le déficit annoncé. Ajoutez-y les millions investis dans le stade Percival-Molson (qui ne rapporte presque rien en taxes à la Ville parce qu'il est la propriété de l'Université McGill) puis une somme non encore définie pour l'annulation du contrat des compteurs d'eau. Complétez-le tout en y ajoutant les salaires des 103 élus de l'ensemble de la Ville (ce qui représente quelque 13 millions). Finalement, en guise de garniture, ajoutez aussi tous les frais liés à la mauvaise gestion (entre autres les 15 systèmes de paye différents, les 21 Services des achats et j'en passe) et vous avez la recette d'un déficit annoncé.

Notez que comme cette recette est lourde, pour éviter l'indigestion, il est essentiel de ne pas révéler à ceux qui la consommeront, que celui qui a affirmé que nos avantages sociaux coûtent trop cher est nul autre que le plus haut salarié de la Ville de Montréal, le directeur général, avec un salaire de 296 014 \$ en 2009!

En y pensant bien, je devrais peut-être intituler cette chronique « Des chiffres qui font suer! »

GILBERT ROZON PRÉPARE SA CAMPAGNE POUR LA
MAIRIE DE MONTRÉAL



NOUVEAU PROGRAMME DE BOURSE D'ÉTUDES POUR NOS MEMBRES

Encouragez vos enfants et petits enfants à poursuivre leur formation professionnelle, collégiale ou universitaire en leur donnant la chance d'en financer une partie tout en réduisant leur endettement.



À gagner : une bourse de 2 000 \$*

pour vos enfants et petits-enfants âgés de 16 à 25 ans.

Dès le 1^{er} octobre 2010, remplissez le formulaire de participation disponible à la Caisse Desjardins du Réseau municipal ou en ligne.

Tous les détails au www.desjardinsmunicipal.com, section « Bourse »

* Ce concours s'adresse aux membres détenant un volume d'affaires de plus de 25 000 \$ (la somme de vos épargnes, de vos prêts et de vos placements auprès de la Caisse étant égale ou supérieure à 25 000 \$) et désirant inscrire leurs enfants et petits-enfants à ce programme de bourse d'études. Les enfants et petits-enfants doivent être âgés de 16 à 25 ans et être inscrits à un programme de formation professionnelle, collégiale ou universitaire.

C'est Desjardins et encore plus !



Desjardins
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Sans frais 1 800 465.2449 | www.desjardinsmunicipal.com

Caisse Desjardins du Réseau municipal
2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4 T. : 514 526.4971

Édition 2010 du tournoi de golf du SFMM Un franc succès !



omme pour nous rappeler que l'été approchait à grand pas, c'est par une belle journée que s'est déroulé, le 11 juin dernier, le tournoi de golf annuel de notre Syndicat au cours duquel les centaines de participants ont pu s'amuser et fraterniser, en plus de contribuer à amasser des fonds pour vaincre les cancers féminins.

Nouveauté au menu

Cette année, en plus d'exercer leurs talents de golfeurs, les participants ont pu se sustenter en cours de partie, grâce à Frank Mazza, agent de griefs, et à toute son équipe de bénévoles qui nous ont fait profiter de leur talent culinaire autour d'un succulent BBQ. Nul doute qu'avec le succès remporté, cette initiative se poursuivra l'an prochain!



Pour une bonne cause

Au total, c'est 1800 \$ qui ont été amassés et remis à notre consœur Isabelle Gauthier (à gauche sur la photo) qui, cette année encore, a participé à la marche du Week-end pour vaincre les cancers féminins qui s'est déroulée le 28 août dernier.

Cette année, quelque 2200 personnes ont participé à ce Week-end, ce qui a permis d'amasser la somme de 5,1 millions \$ versée au Centre du cancer Segal de l'hôpital général juif de Montréal.

Précisons qu'en plus d'être utilisé pour des recherches novatrices, l'argent servira également à l'achat d'équipement et à la prestation de soins aux patientes atteintes du cancer du sein ou de tout autre cancer dit féminin. Au nom de toutes les femmes qui en bénéficieront, BRAVO à Isabelle!

Merci

En terminant, l'Équipe syndicale remercie Claude Papineau, toute son équipe de bénévoles ainsi que tous nos commanditaires qui ont fait en sorte que le tournoi 2010 remporte encore un franc succès.

Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



À vos agendas

C'est le vendredi 10 juin que se tiendra l'édition 2011 de notre tournoi de golf.



À LIRE

dans le prochain numéro



Entrevue avec Mélanie Bourgeois, maman, Col blanc et présidente du conseil d'administration du CPE Cœur de l'Île.



La garderie qui accepte en priorité, les enfants des employés et des élus de la Ville de Montréal.

Bien que toutes nos places aient été octroyées, nous vous encourageons à inscrire votre enfant ou celui à naître à notre liste d'attente. Visitez notre site

www.cpecoeursdelile.com

2830, rue Gilford
Montréal H1Y 3N2

téléphone : 514 879-1544

télécopieur : 514 879-9416

Nos gagnants

Prix de 1 000 \$ (carte cadeau Mont-Tremblant)

Benoit Jobin de la Caisse Desjardins du réseau municipal remet à M. Pierre Corbeil une carte cadeau Mont-Tremblant d'une valeur de 1000 \$.



Trou # 8 (Mille-Îles)

Distance de 11 pieds 8 pouces
Isabelle Morissette

Trou # 17 (Mille-Îles)

Distance de 7 pieds 11 pouces
Philippe-André Laplante

Trou # 9 (Saint-François)

Distance de 6 pieds 10 pouces
Stéphane Armstrong

Trou # 11 (Saint-François)

Distance de 1 pied 10 pouces
Dan Patton

Meilleur quatuor masculin

Claude Cuillierier
Jocelyn Paquette
Roger Tremblay
Jean-René Usclat

Meilleur quatuor féminin

Jocelyne Cataford
Louise Connell
Johanne Lafleur
Micheline Lemieux



Subventions et magouilles budgétaires

(texte paru dans le journal Métro le 26 août 2010)

Léo-Paul Lauzon, professeur au département des sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal



En juin 2003, un sondage *La Presse Affaires* indiquait que 71% des répondants étaient favorables à une diminution de l'aide gouvernementale aux entreprises.

À cet effet, l'ancien président du Conseil du patronat du Québec, Gilles Taillon, passé par après à l'Action démocratique du Québec (ADQ), avait alors formulé ce commentaire : «*Il faut diminuer l'aide aux entreprises qui atteint 4G\$ au Québec comparativement à 1G\$ en moyenne dans les autres provinces*». Si mes calculs sont bons, ça fait 3G\$ par année de fonds publics distribués en sus aux firmes québécoises par rapport aux autres provinces. Ça fait beaucoup de bidous versés souvent à des grosses compagnies très rentables.

Puis, l'ex-ministre libéral des finances, monsieur Yves Séguin, signalait dans le journal *Les Affaires* : «*Je m'adresse à la communauté d'affaires : est-ce normal que le gouvernement du Québec versait 5G\$ en crédits d'impôt (subventions) soit 3G\$ de plus qu'en Ontario, pour des entreprises dont la majorité sont prospères?*» Bonne question, on attend toujours la réponse. Soyons patients! De plus, dans le document de consultations prébudgétaires 2004-2005 du Québec, on mentionne que l'aide gouvernementale accordée aux compagnies du Québec a triplé en sept ans, soit de 1995-96 à 2002-03. Pas grave, on coupera ou on tarifiera les services publics de la classe moyenne pour engraisser davantage les mammoth économiques. Quant à la dette publique du Québec, vous le savez fort bien, on sort l'épouvantail à moineaux seulement lorsqu'il s'agit d'investir dans nos services publics comme la santé, l'éducation, les garderies, le transport en commun, etc.

Dans *Le Devoir* du 13 décembre 2008, l'Institut Fraser, un groupe de recherche patronal, signale que : «*De tous les gouvernements provinciaux, c'est celui du Québec qui s'est montré le plus généreux en fonds publics aux entreprises, ayant versé 5,4G\$ aux entreprises en 2006. L'Ontario suit avec 2,4G\$*». J'utilise ma calculatrice et j'arrive encore et toujours à 3G\$ de plus glané par Québec aux entreprises par rapport à l'Ontario. Ça doit être l'Ontario qui fait fausse route! Et, dans un article de *La Presse* du 28 novembre 2009 intitulé : «*Selon l'Institut Fraser : le Québec, royaume des subventions*»... et Jean Charest en est le «king» qui trône pour le mieux-être des VIP et de leur progéniture. Dans ce texte, l'Institut Fraser mentionne que : «*Les 6G\$ en subventions aux entreprises seraient deux fois plus élevées que celles versées par la province voisine, l'Ontario*». Attendez, même si le calcul mental et les divisions ne sont pas mon fort, je crois que l'Ontario verse 3G\$ par année en subventions aux compagnies contre 6G\$ au Québec. Ça fait donc encore un écart de 3G\$ en «faveur» de notre belle province.

Et le ministre libéral du Développement Économique, Clément Gignac, ex-économiste à la Banque Nationale, qui dit douter de la comparaison inter-provinciale faite par le Fraser Institute. Moi je doute plus des chiffres de son gouvernement. Par ailleurs, il a au moins admis que les aides aux entreprises pourraient être révisées tel que signalé dans un article du *Devoir* du 20 avril 2010 : «*L'exercice pourrait se traduire par une diminution des dépenses publiques*». Le banquier-ministre a tenu parole dans le sens qu'il a bel et bien révisé les subventions accordées aux compagnies pas en les réduisant mais en les «augmentant» de 1G\$ sur trois ans (*Le Devoir*, 29 juin 2010). Lui et le ministre libéral des



finances, Raymond Bachand, tiendront encore leurs promesses solennelles de gaver les compagnies en procédant à une «diminution des dépenses publiques» allouées aux vulgaires dépenses d'épicerie que sont les programmes sociaux. En augmentant de 1G\$ les subventions aux entreprises on s'assure que l'Ontario ne sous rattrapera pas pour encore longtemps. Faut courir aucun risque, on ne sait jamais avec ces satanés

Ontariens. L'audace et le courage du triumvirat Charest-Bachand-Gignac m'épate vraiment.

Enfin, lors du dernier budget québécois du 30 mars 2010, le lucide ministre des finances Raymond Bachand nous a inondé de chiffres très suspects et très sélectifs pour nous convaincre et nous farcir la cervelle sur le bien-fondé de ses politiques et de l'urgence de taxer, de tarifier et de dégraisser l'État. Mais, sa coulœuvre budgétaire n'a pas passé auprès de la population même s'il a sorti l'artillerie lourde de ses économistes universitaires conseils, avec en tête le magnifique Pierre Fortin. Dans ses

chiffres fournis au bon peuple, je vois dans *Le Devoir* du 31 mars 2010 que le ministère des finances du Québec et son louable ministre Bachand ont indiqué que Québec versait annuellement 2G\$ en aide gouvernementale aux entreprises. Trop c'est trop. Il y a tout de même une limite à rire du monde. Grâce à des magouilles et du tripotage comptables, on en est arrivé à seulement 2G\$ de subventions. Ce chiffre contredit les affirmations récentes de Gilles Taillon, ex-président du Conseil du patronat du Québec, de Yves Séguin, ex-ministre libéral des finances et de l'Institut Fraser. Ce chiffre de 2G\$ représente un grossier mensonge. De la magie noire libérale qui a fait disparaître 4G\$ de subventions aux compagnies grâce à un tour de passe-passe comptable. Les libéraux sont nettement supérieurs aux agences de notation qui elles ont dissimulé la dette publique de la Grèce. En agissant ainsi, on donne l'illusion que Québec aide peu le privé et je dirai même pas assez.

Je m'arrête ici car le ministre libéral des finances du Québec, Raymond Bachand, aime bien écrire des lettres personnelles à nos supérieurs comme il l'a fait au grand patron des journalistes du *Journal de Montréal*, monsieur Pierre-Karl Péladeau, qui ont osé dire qu'il avait bluffé lors de son dernier budget provincial. J'ai peur qu'il en rédige une à mon recteur à l'Université du Québec à Montréal Claude Corbo, afin que celui-ci me semonce et me ramène dans le droit chemin comme il l'a fait pour les journalistes, sous prétexte comme eux que je déshonore la profession. Il est bien capable d'en écrire aussi une à ma mère. Je mets le dit ministre des finances au défi de me contredire et de prouver ces données tronquées. Honte aux commis d'État du ministère des finances qui sont censés être au service du public mais qui se comportent en vulgaire laquais de service. Lorsque j'étais jeune, ça ne fait donc pas si longtemps, il y avait un film humoristique français populaire mettant en vedette Darry Cowl et intitulé «Le triporteur». Peut-être qu'un réalisateur québécois, pourrait produire un autre film encore plus comique intitulé cette fois «Le triporteur» et mettant en vedette... Ma retenue légendaire m'interdit de suggérer des noms! S'il vous plaît, n'insistez pas. Je ne veux pas suggérer des noms de peur d'en oublier!



Casse-tête

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																

Horizontalement

yogi

- Alpiniste qui fait du rocher ; Rendu moins net, incompréhensible.
- Il n'est sûrement pas froid ni indifférent ; Masse de lait caillé.
- Titre de noblesse en France ; Tous les éléments d'un ensemble ; Elle provoque des œdèmes fugaces et migrateurs aux membres supérieurs.
- Impératrice de Russie ; Petits crustacés d'eau douce, voisins des cloportes.
- Variété d'oxyde de fer hydraté ; Très couru à la fin du secondaire ; Pronom nominal.
- Altérées, défraîchies ; Opération consistant à réduire un métal.
- Exprimer son opinion par son suffrage ; Petit cigare fait avec des débris de tabac.
- Adverbe d'affirmation ; Mets particulièrement délicieux ; Allonge, étire.
- Substance atoxique éliminée par les reins ; Dit à haute voix une leçon ; Officier et agent secret de Louis XV.
- Adjectif possessif ; Chapeau rond et bombé ; Islande ; Introduit souvent une condition.
- Partie inférieure du fût d'une colonne ; Personnes qui pratiquent un des beaux-arts.
- Plat mexicain pimenté ; Exclamation enfantine ; Traiter avec le plus grand mépris.
- Mécanicien spécialisé dans l'entretien des diesels ; Faîte, sommet.
- Fleuve de Russie ; Qui est connu ; Fleuve de France ; Place, dispose.
- Partie d'un monastère réservée aux religieux ; Ils parlent les langues de la famille ouralienne.
- Nom de l'actrice britannique (1921-2007) aux côtés de Yul Brynner dans le film *The King and I* (1956) ; Propre à l'âne ; Saint.

Verticalement

- Restaurant au bord d'une autoroute (*var.*) ; Vaste bassin entouré de quais.
- Que l'on a négligé de faire, de mentionner ; Prompt à la colère.
- Régime légal d'assistance des majeurs incapables ; Aux côtés de Castro ; Introduit une circonstance.
- Lac d'Amérique du Nord ; Perdre sa minceur, sa sveltesse.
- Symbole chimique ; Infections transmises sexuellement ; Du verbe « pleuvoir ».
- Qui contribue à la bonne santé ; D'un rouge vif et léger ; Bref roulement de tambour.
- Serveur de données via Internet ; Demeurée, habitée ; Poissons d'eau douce.
- Unité de l'archipel ; Attirails, équipages embarrassants.
- « Orme » dans la langue de Shakespeare ; Fait de devenir meilleur, plus satisfaisant.
- Salir ce qui vient d'être nettoyé ; Puissant explosif ; Unité internationale.
- Estonie ; Sert à égoutter les bouteilles ; Pièce maîtresse longitudinale de la charrue.
- Qui vole ça et là ; Norme internationale s'appliquant aux produits et aux services ; Acide ribonucléique.
- Étude de l'oreille et de ses maladies ; Revêtement mural décoratif imitant le marbre.
- De l'Italie ; Se dit des tissus usés jusqu'à la corde.
- Désavantagé, frustré ; État de ce qui est appuyé contre un support.
- Crochets doubles ; Conjonction négative ; Filet pour prendre des oiseaux.

SOLUTION EN PAGE 24

L'extrême droite, ici et hier... Jamais plus ?



Jean-François Nadeau, auteur de la biographie de Pierre Bourgault, dont j'avais rendu compte dans cette page, a écrit depuis deux nouvelles biographies. S'intéressant à des personnages ayant œuvré de l'autre côté de l'échiquier politique, il a publié *Robert Rumilly, l'homme de Duplessis*, en 2009 et *Adrien Arcand, le führer canadien*, en 2010. Deux figures presque oubliées, quoique le décès de Rumilly date de seulement 1983 (Arcand, lui, est mort en 1967), mais comme le disait Bertolt Brecht à propos du nazisme « *il est encore fécond le ventre de la bête immonde* ». La (re)montée de la droite au Québec est possible, malgré ce que les récentes déconfitures de l'ADQ pourraient faire croire; plus récent avatar : le mouvement Réseau Liberté-Québec, une officine (pour le moment?) qui trouve que Stephan Harper n'est pas assez à droite! Il est important de connaître, de comprendre comment de tels courants politiques ont pu apparaître au Québec dans le passé pour mieux les combattre actuellement et dans l'avenir.

Robert Rumilly naît en France dans une famille de militaires, fils et neveu d'officiers de carrière liés à l'élite (père diplômé de la prestigieuse école Polytechnique, mère fille d'un comte). Un milieu qui croit encore que Dreyfus était coupable. Le père de Rumilly, ayant été affecté dans les colonies (Martinique et Indochine), le jeune Rumilly conservera toute sa vie la conviction que la race blanche supérieure n'a apporté que des bienfaits aux peuples colonisés. D'autres à la même époque, sans attendre le mouvement de décolonisation des années 60, ont compris les conséquences de la colonisation. André Malraux, parti à la recherche d'antiquités dans la jungle indochinoise, en reviendra militant anticolonialiste; André Gide publiera un virulent pamphlet après son retour d'un voyage au Congo. Robert Rumilly fréquente Louis-le-Grand, le lycée le plus prestigieux de France qui prépare aux Grandes écoles, puis la Sorbonne. Ses études de droit sont interrompues par la guerre de 1914-1918 qu'il fera comme soldat, puis officier. Après la guerre, comme beaucoup d'officiers issus de la bourgeoisie, il militera à l'Action française, un mouvement royaliste qui ne se retient pas d'utiliser la violence contre ses opposants. Lorsque le mouvement est condamné par le Vatican, il commence à décliner, mais Rumilly pratique la fuite en avant et s'accroche de plus en plus au caractère antidémocratique, antirépublicain du mouvement. Considérant que la France prend une direction différente, il émigre au Québec, heureux d'y trouver une société française qui n'a pas été contaminée par la révolution de 1789. En cela, il est en accord avec certains idéologues québécois pour qui la Conquête de 1760 est un événement positif puisqu'elle nous a préservés de cette contamination. En 1940, Rumilly pensera à peu près de la même façon. La victoire des Allemands mettra fin au régime parlementaire issu des élections de 1936 (victoire du Front populaire) pour le remplacer par l'État français du maréchal Pétain. Ses sympathies survivront à la victoire des Alliés en 1945, il aidera des collaborateurs voulant échapper à la justice française lors du rétablissement d'un régime de droit.

Vivant au Québec, il fréquente, à défaut de royalistes, les politiciens les plus conservateurs et nationalistes d'ici : René Chaloult (député indépendant qui sera à l'origine de la création du fleurdelisé), Camilien Houde et surtout Maurice Duplessis. Il mettra à profit ce réseau d'influence comprenant des personnalités comme monseigneur Olivier Maurault (recteur de l'Université de Montréal), Édouard Montpetit ou Camille Laurin, jeune étoile montante de la psychiatrie québécoise, pour que le Canada accueille les collabos en fuite.

Rumilly n'était pas historien de formation. À son arrivée au Québec, il collabore au *Petit journal* comme critique littéraire, donne des conférences où il exprime ses obsessions anticommunistes, antisémites et racistes à l'endroit des Noirs, des Asiatiques et des Amérindiens; parce que pour lui, tout est politique et subordonné à la politique. Il ne pourrait, comme Pierre Drieu La Rochelle (écrivain très à droite), avoir des amis comme André Malraux ou Louis Aragon.

Pour mieux faire valoir ses idées, il passe de la critique littéraire à l'histoire, mais l'histoire romancée. Cette conception de l'histoire doit permettre d'intéresser (d'éduquer) les masses à des sujets sociopolitiques. Malheureusement, sa très grande capacité de travail est un peu gaspillée par le journalisme et ses contraintes. Pour

mieux se consacrer à ses sujets de recherches, il obtient un poste de traducteur au Parlement d'Ottawa d'où il aura accès à la Bibliothèque et aux Archives nationales. Il publiera plus de 80 ouvrages (parfois sur commande), dont *l'Histoire de la province de Québec*, en 41 volumes. Son style, l'histoire romancée, lui permettra d'aller parfois très loin dans ses préférences idéologiques. Notamment son antisémitisme; pour lui, derrière chaque geste qu'il désapprouve, se cache toujours un Juif, que ce soit l'entrée en guerre des États-Unis en 1941, la grève des couturières à Montréal, la fondation du journal pro-libéral *Le Jour*, par Jean-Charles Harvey (lequel avait été chassé du journal *Le Soleil* de Québec, à la suite des pressions du cardinal). Il étale aussi son anticommunisme. Sa conception du Québec, seul État français d'Amérique, l'amena à prendre position pour l'indépendance. Position qu'il rejette toutefois dès que l'indépendance est teintée de gauchisme ou de socialisme comme avec René Lévesque!

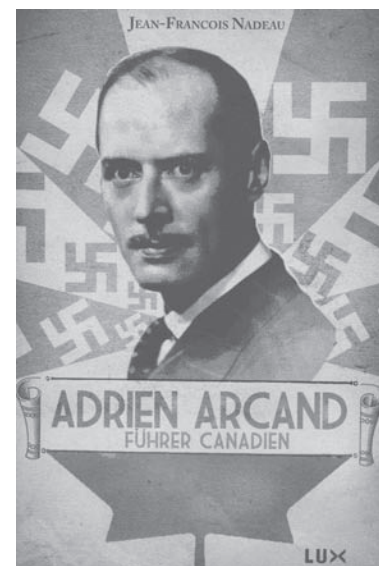
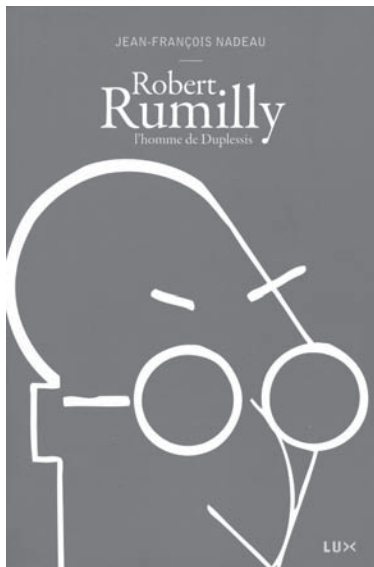
Plus que ses livres, il a laissé un héritage politique. Sept ans après sa mort, des admirateurs créent le Centre d'information Robert-Rumilly. Ce groupe de réflexion ultraréactionnaire s'appuie sur la religion, l'ethnicité et la langue pour combattre autant le droit à l'avortement que la laïcisation des commissions scolaires, le mariage gai et l'immigration. Ce centre de réflexion crée le Parti de la démocratie chrétienne du Québec qui semble maintenant inactif. L'un des admirateurs de Rumilly publie la revue *Égards* pour donner une tribune à la droite conservatrice. Parmi les collaborateurs de cette revue, Maurice Dantec, qui a quitté la France parce qu'il est contre l'Union européenne et la démocratie et se décrit comme un nostalgique de la France carolingienne et des antiques monarchies chrétiennes. Même chez les historiens, l'historie se répète et il semble que ce soit comme le disait Marx : « *une fois comme tragédie et la seconde comme comédie* ».

Adrien Arcand commence sa carrière à *La Presse* comme rédacteur de chroniques mondaines, de critiques musicales et de faits divers, mais il perd son emploi pour y avoir fondé le premier syndicat de journalistes. Sans emploi, sans repères sociaux, cette injustice le pousse vers un militantisme plus

radical, plus résolu. Il est animé par une haine indéfectible contre Pamphile-Réal Du Tremblay, son ancien patron, haine qu'il reporte sur les riches. Chômeur et disponible, il crée un journal satirique, *Le Goglu*, qui deviendra l'organe de son mouvement politique.

Dans cette tribune, il réclame certaines nationalisations (ressources naturelles et services publics, surtout) parce que l'État, guidé par une morale ultracatholique, doit diriger l'économie. Ici se pointe déjà le corporatisme des Salazar et Mussolini. À la

demande, dit-il, du clergé de Montréal, il lance une campagne contre la création d'un système scolaire juif indépendant des commissions catholique et protestante. Prônée par Athanase David (le grand-père de Françoise), cette réforme est perçue comme anticléricale par les ultramontains. Cette première manifestation d'antisémitisme inoculera en Arcand une haine des Juifs qui lui permettra d'expliquer tous ses malheurs personnels comme ceux, collectifs, du peuple québécois. Comme les nazis, Arcand considère les Juifs comme l'incarnation, à la fois, des dangers du communisme



Vous déménagez ?

Avez-vous avisé votre Syndicat de votre changement d'adresse?

Le SFMM (SCFP) est un partenaire qu'il faut absolument ajouter à votre liste de changement d'adresse.

Fournir vos nouvelles coordonnées à votre employeur ne fait pas en sorte que nous les aurons.

Alors si ce n'est pas encore fait, appeler au 514•842•9463, dès que possible afin de corriger la situation ou remplissez ce formulaire et retournez-le par télécopieur 514•842•3683 ou au SFMM (SCFP), 429, rue de La Gauchetière Est, Montréal (Québec) H2L 2M7. **Merci!**

Nom	_____
Prénom	_____
Matricule	_____
Ancienne adresse (numéro, rue, appartement, ville, code postal)	_____
Nouvelle adresse (numéro, rue, appartement, ville, code postal)	_____
No de téléphone à la maison (code régional)	_____
No de téléphone au travail (code régional)	_____
No de téléavertisseur (code régional)	_____
No de cellulaire (code régional)	_____
Adresse électronique à la maison	_____
Adresse électronique au travail	_____
Lieu de travail	_____





André Synott, membre à l'OMHM et collaborateur au journal

international et de la finance internationale. Il ne sera pas le seul à être atteint par ce que Daniel Guérin appelait la peste brune. Pour les jeunes Pierre Dansereau et André Laurendeau, « la supposée persécution des Juifs en Allemagne » nazie n'est rien comparée aux persécutions dont souffrent les catholiques en Russie (ils y sont absents, la religion orthodoxe y domine), en Espagne et au Mexique. Si en vieillissant Dansereau, Laurendeau et quelques autres changeront, Arcand, lui, ne démordra jamais de son antisémitisme. En politique internationale, Arcand appuiera les régimes autoritaires. Il approuve l'invasion de l'Éthiopie « société d'anthropophages incivilisés » par l'Italie de Mussolini. En Chine, les Japonais n'envahissent pas, ils ne font que rétablir l'ordre (il n'avait donc pas lu *Le Lotus bleu*?).

Cette approbation, si vive chez Arcand, s'étendra, à un degré moindre à d'autres segments de la société québécoise, et pour trop longtemps. En 1933, pour fêter par un coup d'éclat le dixième anniversaire de la prise du pouvoir par Mussolini, 25 hydravions effectuent un vol Rome-Chicago (avec escales aux Pays-Bas, en Irlande, en Islande et à Montréal). Arcand déploie beaucoup d'énergie pour accueillir l'escadrille lors de son amerrissage à Longueuil par un grand rassemblement à la gloire du fascisme. Cet exploit marquera tellement la bonne société canadienne-française et catholique, qu'en 1962 (donc longtemps après la défaite du fascisme) alors que j'étais en 7^e année, un texte du manuel de français (publié par une communauté religieuse) relatait l'exploit sans aucune mise en contexte évidemment. En politique intérieure canadienne, la ligne d'Arcand était semblable à celle du parti nazi. C'est-à-dire, rejet de la démocratie et du système parlementaire, conception de la citoyenneté fondée sur la race blanche aryenne et déniée aux Noirs, Asiatiques, Sémites et autres croisements abâtardis!

Contrairement à d'autres radicaux de droite à cette époque, Arcand est résolument anti-indépendantiste. Le fascisme québécois/canadien doit se fondre dans le fascisme anglais, puisque l'Empire britannique étant présent sur tous les continents, pour se répandre mondialement.

La Seconde Guerre mondiale jettera un pavé dans les délires d'Adrien Arcand. Le Canada étant en guerre avec l'Allemagne et l'Italie, Arcand sera comme plusieurs autres, dont Camilien Houde, maire de Montréal, emprisonné parce que nuisibles à l'effort de guerre. Après la guerre, il tentera de poursuivre le gouvernement. Un jeune étudiant en droit à Londres l'appuiera dans ses démarches parce que le gouvernement a agi en « marge du droit commun et à l'encontre de toute justice, sans procès régulier, ni défense adéquate, ni pénalité prévue, ni jugement indépendant de l'exécutif » grâce à la Loi des mesures de guerre. L'étudiant en droit n'a toutefois pas profité de la leçon puisque devenu premier ministre en octobre 1970, Pierre Trudeau appliquera la même loi à plus de 450 personnes.

Même après la guerre, Arcand ne sera jamais en paix avec les Juifs. En plus de nier le génocide, il se prononce contre la création de l'État d'Israël. Son plan est beaucoup plus simple : déporter tous les Juifs du monde sur l'île de Madagascar (après l'avoir vidé de ses habitants) d'où ils ne pourraient plus sortir. La Grande Île de l'océan Indien devenue un camp de concentration!

La vraie défaite d'Adrien Arcand c'est qu'il sera, pratiquement toute sa vie, la chose d'un autre. Alors qu'il se considérait l'égal d'un Hitler, d'un Mussolini (et dirigeait effectivement son groupuscule d'une main de fer), il voulait une révolution radicale, mais il sera utilisé par Eugène Berthiaume (mis au ban par sa famille de la direction de *La Presse*, il se vengera par Arcand interposé), par les conservateurs fédéraux de Bennett, par l'Union nationale et même par les créditistes. Voulant détruire le système parlementaire, il n'a fait qu'aider quelques réactionnaires plus mous que lui sans jamais se libérer de ses délires, de ses obsessions.

Jean-François Nadeau, *Robert Rumilly l'homme de Duplessis*, Lux Éditeur, 2009 et *Adrien Arcand, le führer canadien*, Lux Éditeur, 2010

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

514-905-7366

GAGNANTS CONCOURS

Félicitations!



Jeanne Coderre de Burrowes, courtiers d'assurances, à gauche et à droite, Nathalie Spitz, membre du SFMM (SCFP)

FAITES VOS PROVISIONS!



Jeanne Coderre de Burrowes, courtiers d'assurances et Michel Gariépy, membre du SFMM (SCFP)

500\$ EN BONS D'ÉPICERIE

PROCHAINS TIRAGES : 30 SEPTEMBRE 2010 • 31 JANVIER 2011

Offert en exclusivité aux membres du SFMM (SCFP) et leur conjoint(e).

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM-SCFP)



Saviez-vous que ...

Votre assureur de groupe inclut gratuitement à votre contrat d'assurance habitation l'**ASSISTANCE AURÉOLE**!

En effet, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** à un service d'assistance téléphonique pour des conseils d'ordre juridique, médicale et domiciliaire. Son utilisation est totalement confidentielle et sans aucun impact sur votre dossier d'assurance.

Vous aimeriez en connaître davantage sur les offres exclusives que nous offrons aux membres du SFMM-SCFP?

Contactez nous sans tarder.

L'équipe Burrowes travaille pour vous!

Les petites annonces du ColBlanc

Le COLBLANC offre aux membres actifs et retraités du Syndicat des fonctionnaires municipaux un service de petites annonces gratuites.

- **Courrier électronique**
colblanc@sfmm429.qc.ca
- **Courrier régulier**
Petites annonces du COLBLANC, 429, rue de La Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2L 2M7
- **Télécopieur** 514 842-3683

À louer. Appartement 4 1/2 rue Cadillac (au sud du boulevard Rosemont), 575 \$ par mois, non fumeur, idéal pour personne seule ou couple, plancher de bois franc, nouveau couvre plancher dans la cuisine et autres rénovations, entièrement repeint, balcon avant et arrière, libre dès maintenant. Information au 514 254-3994.

À vendre. Plaque chauffante électrique de marque *Roper*. Quatre ronds en fonte et une grille à steak combinée à une puissante ventilation intégrée. Excellente condition. Payée 1500 \$. Prix : 150 \$. Raison : nous avons changé pour l'alimentation au gaz. Guy Grandmont (Lasalle) au 450-465-2228.

À vendre. Très bel ensemble de sofas en cuir blanc avec repose-pied intégré (un de trois place et un d'une place), valeur de 2000 \$. Prix demandé : 1000 \$. Josée Babin au 514 671-9954.

Le spécialiste de l'aiguillage vous offre ses services pour l'aiguillage de tous modèles de couteaux, ciseaux (de couture, à bois, de sculpture, à gazon, à haies, etc.); pour sécateurs, taille de haies (électrique et gaz); haches, hachettes, tondeuse rotative (à tambour); lames de tondeuse; outils (rabots, varlopes, etc.). Pour un service rapide et personnalisé, adressez-vous à Jean-Claude Brunet, agent de stationnement au 514 943-1683 ou visitez le www.aiguillage.com



Au cœur des Laurentides

JARDIN DES PERDRIX

Modèle Océane
clé en main à partir de **149,900 \$**

Avec terrain bord de l'eau
à partir de **182,500 \$**

Aussi grand choix de terrain à partir de 16,500 \$

Informez-vous
514 863.3156 - 514 214.6557
Offre valide jusqu'au 15 octobre 2010

www.jardindesperdrix.com

SOLUTION DE LA PAGE 21



La Capitale Prestige
Agence immobilière • Franchisée indépendante et autonome du Réseau Immobilier La Capitale, franchiseur
12915 Sherbrooke Est, Montréal (Qc) H1A 1B9
Bur.: 514.644.1844 • Fax: 514.644.1457

Linda Barker
Courtier immobilier

Cell.: 514.250.0650
lbarker@lacapitalevendu.com



NOUS OFFRONS DES PRIX IMBATTABLES À TOUS LES MEMBRES DU **CSFMM** DE MEME QU'À LEURS PARENTS ET AMIS.

MATELAS

Un concept de vente tellement différent !

Économiser jusqu'à 60 %

Sur rendez-vous seulement
514 721•1529 514 214•6557



FUTURMATIC 2000
50 ANS D'EXPIÉRIENCE

Toute une gamme de matelas disponible

Benjamin Moore
Les experts en couleur et décoration




ARTICLES DE PEINTURE COULEURS PAR ORDINATEUR
Stores en bois
Planchers flottants

Distribution Bélair
8530, boul. Pie IX
Montréal (Québec)
514 593-5347

Rabais de 25 % à l'achat de peinture pour tous les membres du CSFMM

clubvoyages
Pointe-aux-Trembles

12935, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 1B9
www.pointeauxtrembles.clubvoyages.com


Johanne René de Cotret
Présidente et conseillère en voyages
Cell. : 514 816-7768
Courriel : jrdec@clubvoyagespat.ca

Service personnalisé et livraison gratuite de documents

Obtenez des milles de récompense avec tout achat !

Voyagez et économisez en échangeant vos milles de récompense AIR MILES pour des certificats CLUB VOYAGES.
385 milles de récompense = un certificat CLUB VOYAGES d'une valeur de 50 \$.
Pour connaître les détails, n'hésitez pas à me contacter.

Vacances Soleil (formule tout inclus)
Circuits du Club Aventure
Voyages d'affaires
Croisières
Circuits européens et autres
Spéciaux de dernière minute
Assurance-voyage



Voyages Rêve Évasion inc.
675A, rue Notre-Dame
Repentigny (Qc) J6A 2W5

Nancy Boivin
Conseillère en voyages

Forfait ROSE DES SABLES en Tunisie Départ 20 février 2011
Places disponibles, tarif sur demande
50 \$ RABAIS SUR RÉSERVATION
Personnel qualifié, dynamique et attentionné
Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière
Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!

Communiquez avec la propriétaire :
Nancy Boivin au **450 932-4145**
Courriel : infos@voyagesreveevasion.com



NICOLA CORBO TREMBLAY
AGENT IMMOBILIER AFFILIÉ

La Capitale
La Capitale vendu.com

A casa sua ciascuno è re
(proverbe italien)

La Capitale du Mont-Royal*
Rosemont La-Petite-Patrie
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
2339, rue Beaubien Est, Montréal,
Québec H2G 1N1
514 721-2121
nicocorbo@gmail.com

*Franchisé autonome et indépendant de Réseau immobilier La Capitale inc., franchiseur.

